

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 12 Mai

## La politique du cabinet Méline

Voici un extrait du *Temps* qui a toutes les allures d'un communiqué ; on le retrouve avec des variantes peu appréciables dans la plupart des journaux ministériels de jeudi.

Il faut, en effet, que le parti républicain tout entier ait la sensation que ce ministère, arrivé au pouvoir au nom d'une politique déterminée, n'y reste et n'y veut rester que pour la faire ; qu'il ne quête les voix d'aucun parti ni d'aucun groupe parlementaire ; qu'il ne songe qu'à bien expliquer ses intentions et ses desseins, sa raison d'être, son programme, laissant à son programme le soin de grouper autour de lui la majorité dont il a besoin. En d'autres termes, il ne saurait être question pour lui de marchandage sur rien ni avec personne. Son premier, nous allions dire presque son unique devoir, est d'être lui-même, et de pratiquer au pouvoir les idées que ses membres et son chef professaient sur les bancs de la Chambre.

On ne saurait, sans doute, lui demander raisonnablement, puisque la tolérance civile, la paix religieuse est dans son programme, de faire une politique de persécution violente contre le clergé ou même simplement de tracasserie sottise et vaine contre les consciences. Mais on ne doit pas plus s'attendre à le voir faire des avances et accorder des faveurs à un parti toujours plus ou moins suspect d'hostilité contre la République et la souveraineté laïque de l'Etat. Vivons-nous donc uniquement sous le régime du bon plaisir ? N'y a-t-il pas des lois, des lois anciennes et des lois récentes qui définissent avec précision les rapports des sociétés religieuses, quelles qu'elles soient avec les pouvoirs publics ? La politique d'un cabinet vraiment républicain est toute tracée. Le respect et l'application des lois, dans un esprit de justice et avec un sincère amour de la paix : voilà sa politique.

L'*Univers* disait à la même heure ces paroles fort sages et qui constituent une bonne réponse au *Temps* :

Il était urgent de renverser le ministère Bourgeois, qui nous livrait aux radicaux et aux socialistes. Nous sommes contents que les modérés aient fait cette besogne et nous leur disons que s'ils veulent rester au pouvoir, ils devront agir

autrement qu'ils n'ont fait jusqu'ici. Nous ajoutons qu'ils auront notre appui s'ils tentent quelque chose de bien. Ni eux, ni d'autres, ne doutent que nous serons contre eux, si après avoir mis à bas avec notre faible concours, le ministère des francs-maçons, ils continuent d'appliquer le programme maçonnique.

## INFORMATIONS

### Gaspillage administratif

C'est le propre de l'administration française de continuer à faire ce qui s'est toujours fait, même lorsque c'est absolument ridicule, même lorsque c'est évidemment ruineux.

Les ministères de la guerre et de la marine sont surtout de véritables conservatoires de la routine.

Un de nos confrères nous révèle aujourd'hui que le ministère de la marine paye ses instruments de musique environ 30 0/0 meilleur marché que le ministère de la guerre.

La même clarinette est payée 44 francs de plus par la guerre que par la marine ; rue Saint-Dominique, le prix d'une grosse caisse est majoré de 60 francs.

Cependant tous les instruments sont du même modèle et de qualité identique.

Vous vous imaginez peut-être que cet état de choses n'est pas connu au ministère de la guerre ? Quelle erreur ! On le sait très bien ; mais il est de tradition immémoriale que les instruments de musique coûtent plus cher à la guerre qu'à la marine et l'on respecte la tradition.

C'est près de cent cinquante mille francs que l'on gaspille ainsi chaque année.

Qu'importe ! Les contribuables sont si patients.

### Les Zouaves en Algérie

Les villes du Midi qui devaient recevoir les bataillons de zouaves que M. Cavaignac prenait à l'Algérie, se trouvent lésées par la décision qui a retardé ce changement. Elles demandent une compensation. Mais il est peu probable qu'elle puisse leur être accordée ; on ne saurait croire un instant que les intentions du Ministre civil s'imposent à son successeur. L'opinion publique et l'armée s'étaient trop fortement élevées contre la réduction du 19<sup>e</sup> corps, pour que cette mesure ait jamais pu être considérée comme définitive.

### Le cas de l'Intendant Baratié

A peine M. Cavaignac avait-il quitté le Ministère et l'on annonçait que le général Billot, reve-

— Prie-la, au moins de te dire son nom,  
— Je le lui ai demandé, elle m'a dit que c'était inutile, que monsieur ne la connaissait pas.  
Paul eut un geste d'ennui.  
— Où est-elle ?  
— Dans le salon, monsieur.  
— Allume une lampe dans mon cabinet, et fais-la entrer.

En invitant l'étrangère à s'asseoir, le jeune homme l'examina longuement, cherchant à mettre un nom sur son visage ; mais un voile sombre, très épais, cachait les traits de la visiteuse et défilait toutes les indiscrétions du regard.

Il eut pourtant la certitude de ne l'avoir jamais vue, et, désireux de brusquer l'entrevue, il demanda sur un ton qui indiquait son mécontentement de voir sa porte ainsi forcée à pareille heure.

— Vous voulez me parler, madame ?

L'étrangère inclina la tête sans répondre, releva son voile et attendit une nouvelle question.

C'était une femme d'une soixantaine d'années à peu près, aux traits vieillies, fanés, au regard terne, mangé par les larmes.

— A qui ai-je l'honneur de parler, madame ? interrogea Paul.

— Je suis la mère de Georges Dubulle ! répondit la vieille femme d'une voix embarrassée.

La stupefaction de Savreux fut complète, il se redressa regardant, avec une attention continue, la pauvre femme que la douleur semblait écraser et qui, devant son attitude un peu brusque, n'osait plus parler. Il reprit doucement :

— Que me voulez-vous, madame ?

nant sur la disgrâce infligée à M. l'intendant militaire Baratié, pour son manque d'énergie à l'égard de ses subordonnés, allait donner à ce haut fonctionnaire l'inspection d'un des arrondissements de l'intendance. On s'est trop hâté, le Ministre de la Guerre n'ayant pas encore pris de décision à cet égard.

### Le clergé et les municipalités

Les électeurs du canton d'Urt (Basses-Pyrénées), ont élu conseillers municipaux trois Pères Bénédictins de l'abbaye de Notre-Dame de Belloc ; l'un d'eux, le R. P. Froment, a même de grandes chances d'être élu maire. Voilà qui n'est pas encourageant pour les sectaires, dont les cheveux ont dû se dresser d'horreur en apprenant un pareil scandale.

Dans le pays de Paul Bert, à Gigny (Yonne), un chanoine, M. l'abbé Jobin, a obtenu également le mandat de conseiller municipal, témoignage de la reconnaissance populaire pour tout le bien qu'il a fait à cette commune, où il est né. Les jeunes gens, pour fêter sa nomination, sont allés, au nom des habitants, lui offrir un bouquet.

A Cahors, M. l'abbé Magne, directeur de la *Croix du Lot*, a aussi été élu conseiller municipal.

### La responsabilité de Bazaine

#### On télégraphie de Berlin :

L'écrivain militaire bien connu, le major Kunz a publié une brochure intitulée :

« Le maréchal Bazaine pouvait-il en 1870 sauver la France ? » Il conclut que Bazaine pouvait en tous cas augmenter considérablement la résistance de la France, s'il n'avait pas commis des fautes militaires que le major Kunz énumère longuement.

L'armée du Rhin, dit-il, a capitulé presque sans combat, parce que le maréchal Bazaine ne sut pas résister à la funeste résolution de s'enfermer dans la forteresse. La haine que porte la France à ce maréchal est parfaitement justifiée, car sans la capitulation de Metz, la France aurait pu, sinon terminer victorieusement la campagne, au moins obtenir des conditions de paix bien plus avantageuses.

## Terrible Accident de Chemin de fer

5 OFFICIERS TUÉS — 40 BLESSÉS

Paris, 11 mai.

Le ministre de la guerre vient de recevoir du général commandant le 19<sup>e</sup> corps d'armée, un té-

— Je viens vous supplier, M. Savreux, d'éviter le duel de demain, je viens vous demander la vie de mon pauvre enfant.

— Parlez à votre fils, madame, fit Paul, c'est lui qui est cause de tout, c'est à lui de faire les premières avances.

— Mais, monsieur, c'est lui qui est l'insulté ! il est rentré ce soir, ivre de fureur, la figure encore rouge de la coupure de vos gants, il ne parlait que de vous tuer ou de se faire tuer.

— Ce que vous dites est vrai, madame ; mais savez-vous que votre fils, par jalousie, par lâcheté, par basse vengeance....

— Monsieur !..

— Vous avez raison, madame, la fureur m'emporte à mon tour ; sachez donc que votre fils m'a ravi l'honneur, fait perdre l'estime de la jeune fille que j'aime.

— Mon fils est obstiné, fougueux, en ce moment il me serait impossible de lui faire avouer ses torts.

Mais de grâce, je vous en conjure, ne me le tuez pas.

plus tard, quand il sera plus calme, il reconnaîtra son erreur ; il n'est pas méchant.

Jurez-moi que vous ne me le tuerez pas, monsieur

— Je le regrette, madame, répondit Savreux avec une fermeté triste, mais il m'est impossible de rien vous promettre.

— Ah ! fit la pauvre mère, avec une explosion de douleur navrante, je le vois bien, votre résolution est prise, vous allez me le ravir pour toujours.

S'il lutte avec vous, il est perdu ; votre force redoutable, votre habileté prodigieuse dans le maniement des armes sont connues de tout le monde.

légramme annonçant que le train spécial transportant deux compagnies de tirailleurs, destinées à la relève des troupes de Madagascar, a été tamponné hier soir, à 10 heures 25, entre Adélie et Vesoul-Bénian. Cinq officiers ont été tués ; cinq autres officiers et une quarantaine d'hommes blessés. Un rapport officiel faisant connaître les noms des victimes de ce regrettable accident est demandé par télégramme au général Larchey.

Alger, 11 mai.

Le train 54, qui transportait les troupes, était parti de Relizane, où il avait été formé au kilomètre 103. Entre les gares de Vesoul-Bénian et d'Adélie, ce train rencontra le train normal mixte n° 7, parti d'Alger dimanche, à 4 heures du soir, sur une voie à ligne unique. Le train transportant les troupes descendait la longue rampe qui suit la vallée du Bouhalouan.

D'après les premiers renseignements, on ignore les causes du tamponnement. On ne sait pas encore quel est le chef de gare qui envoya ce train sans attendre les signaux.

La nuit était obscure, la pluie tombait. Les brouillards sont fréquents dans la vallée. On confirme que cinq officiers ont été tués et trois autres grièvement blessés. Une trentaine d'hommes de troupe ont été blessés.

On ne signale, jusqu'à présent, aucune mort parmi la troupe. Ce serait dû à cette circonstance que le wagon de 1<sup>re</sup> classe, où étaient les officiers, devait être près de la tête du train. Les troupes devaient descendre au dépôt de Bli-da, faute de casernement à Alger, où elles devaient être embarquées incessamment. Le train vide devait continuer jusqu'à Alger, où son retard ne fut pas trop remarqué. Le général en chef de l'état-major est sur les lieux.

Voici les noms des officiers tués dans le tamponnement d'Adélie : le commandant Lagarde, le capitaine Delebecque, neveu du général Delebecque, les lieutenants Laurent, Coutant et Pietri.

## MADAGASCAR

Voici quelques passages intéressants d'une correspondance de Tananarive en date du 12 avril, adressée à un de nos confrères :

Le résident général est allé lui-même, accompagné du capitaine Duprat, officier d'ordonnance, chercher les corps des trois Français tués à Manarintsoa. Au retour, il a été assailli à assez longue distance par les Fahavalos, sous les ordres d'un aide de camp de Raimbetsirinaraka.

— Non n'est-ce pas, monsieur, vous ne vous battez pas.

Paul, s'était levé, il se promena quelques instants d'une allure rapide au travers de son cabinet, en proie à une agitation violente, hésitant, indécis.

Il revint vers la mère de Dubulle, et, s'arrêtant devant elle :

— Pauvre femme, dit-il, je voudrais bien vous exaucer, mais c'est impossible ; votre fils m'a pris un bien plus précieux que la vie, il m'a ravi le respect des honnêtes gens, le cœur de ma fiancée.

Aujourd'hui, encore, il m'a fait manquer à tous mes principes ; non, non, ce que vous me demandez est impossible.

La pauvre mère se laissa tomber aux pieds du jeune homme, embrassant ses genoux de ses bras débiles, cherchant de ses yeux mangés de larmes, les yeux que Paul détournait pour échapper à la navrante supplication de la femme qui l'implorait ; elle lui cria avec des accents déchirants, pitoyables :

— Vous ne savez donc pas, je l'avais déjà perdu une fois, mon enfant ! Les riches me l'avaient pris, je ne le voyais plus, il ne me connaissait plus.

Il ne m'est revenu que depuis que les autres l'ont mis à la porte et qu'il est dans le malheur.

Non, n'est-ce pas, vous ne me le prendrez pas à votre tour, maintenant que les autres me l'ont rendu ! Savreux, les yeux pleins de larmes, se pencha sur la malheureuse femme pour la relever, honteux de la voir humilier ainsi ses cheveux blancs à ses genoux.

Mais elle, avec tenacité :

— Non, non, vous dis-je, je ne me relèverai pas avant que vous m'ayez accordé la vie de mon enfant.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 10

## HAINES MORTELLE

PAR

A. DES ORMEAUX

IV

### Le Père Edmond

Le Dominicain revint lentement, écrasé par le chagrin, vers son prie-Dieu, et s'y laissant lourdement tomber :  
— Mon Dieu, fit-il avec une ardente supplication, sauvez-le de lui-même ! et donnez-moi le moyen de prévenir ce duel.

V

### Les supplications d'une mère

Quand Savreux rentra chez lui, vers une heure du matin, il trouva son domestique, à moitié endormi, l'attendant dans l'antichambre.

— Qu'est-ce qu'il y a, demanda-t-il ?  
— Une dame en grand deuil veut parler à Monsieur, elle l'attend depuis plus de deux heures.

— Une dame qui veut me parler à cette heure-ci ! Tante dit ce qu'elle voulait, au moins ?

— Non, monsieur.

— Dis lui de revenir demain.

— C'est ce que je lui ai conseillé, monsieur, mais cette dame insiste et veut, dit-elle, vous parler d'une affaire pressante.

La colonne du colonel Oudry a rejoint une bande sur le Mangabe, au nord de Manarintsoa et l'a mise en fuite.

Très certainement aujourd'hui la bande de Rainibetsimisarakaka s'est dispersée; les uns sont devenus de paisibles habitants; les autres, retournant sur leurs pas avec leur chef, ont dû rétrograder dans le sud et, quand nos troupes y arriveront par la vallée du Ranomainty, ils retourneront sur le Manandono, ancien-lieu de leurs exploits dans l'ouest.

Quant à avoir Rainibetsimisarakaka vivant et prisonnier, ce sera probablement impossible, ou du moins très difficile, car ce chef de bandits est protégé à Tananarive même, et il sera averti de ce que l'on veut tenter contre lui.

Rainibetsimisarakaka est le père adoptif de Ratelifera, petit-fils de Rainilaiarivony, et qui est allé en France accompagner son père exilé. C'est ce qui explique l'impunité dont a toujours joui Rainibetsimisarakaka, car l'adopté devient, de par la loi malgache, l'héritier de tous les biens au même titre que les propres fils de celui qui adopte. Beaucoup, parmi la bande de ce chef sont des esclaves de Ratelifera, Rabanoma, Ratsimanisa, et souvent les bœufs volés sont cachés dans les terres qu'ils possèdent dans l'Ouest.

Dans le Nord, la colonne du colonel Combes a dû arriver il y a deux jours, à Ambatoudrazaka, qui était menacé par les Fahavalos. Déjà une petite colonne était partie de Fénériver sur la côte Est, dans le même but.

Ambatoudrazaka est le chef-lieu des Antsania-kas, sur le lac Alaotra; c'est un gros village peuplé; pour résister à une attaque, le Rova, ou habitation du gouverneur, est entouré d'une triple enceinte palissadée et d'un fossé. Plusieurs blancs se sont trouvés bloqués dans ce village: un commis de résidence, trois Français, trois Anglais; ils sont aujourd'hui hors de danger.

Le jour de Pâques, le résident général et M. le général Voyron ont assisté au baptême de la fille de la nièce de la reine Razafinandriamanitra et de plusieurs autres bébés appartenant à différentes princesses de la cour. La cérémonie, qui se passait dans le temple de la reine, était célébrée par le pasteur français, M. Lauga.

Les Malgaches trouvent très curieux que des pasteurs protestants français soient venus ici et fassent concurrence aux catholiques. Ils sont encore bien plus étonnés de voir le résident général assister à toutes les cérémonies protestantes. Ils y voient une preuve que nous ne voulons pas déplaire aux Anglais, et ceux-ci disent couramment que ce sont eux qui ont exigé de la France un résident protestant.

Beaucoup de Malgaches qui seraient venus à la religion catholique, par politique, s'abstiennent, et dans les campagnes du Sud ce sont les populations catholiques qui sont opprimées par les gouverneurs indigènes protestants, au nom du résident général protestant.

Lettre de Tananarive à la Politique coloniale

La revue du 21 mars a produit à Tananarive, sur les indigènes comme sur les Français, une impression excellente. Nul peuple ne se montre plus que les Malgaches amoureux de spectacles, surtout spectacles gratuits. Avant notre revue, nos protégés n'avaient d'autres plaisirs publics que les enterrements civils et les offices divins. Les mœurs sans doute se modifieront quand aux rites des sépultures. Il y a lieu de l'espérer;

Doucement, le jeune homme se dégagea de l'étreinte de la vieille femme et reprit sa promenade, le front barré de rides profondes, la mine sombre et soucieuse. Au milieu de la pièce, sur le tapis, la mère de Dubulle, écroulée, anéantie, inerte, pleurait à coups sourds, le corps secoué de longs sanglots, de hoquets convulsifs, comme si, dans cette suprême crise de chagrin, le reste de son souffle allait lui échapper.

— Monsieur Savreux, fit-elle tout à coup d'une voix brisée par la douleur, vous n'avez dont jamais connu votre mère ?

Paul frissonna à cette brusque question qui venait réveiller en lui les souvenirs les plus tendres, en même temps qu'aviver des douleurs cuisantes, des plaies mal fermées. Il eut un soupir et murmura :

— Si, je l'ai connue, ma mère, la meilleure, la plus belle, la plus douce de toutes les mères.

— Oh ! alors, vous ne me refuserez pas la vie de mon fils, au nom de cette mère que vous pleurez et dont le souvenir vous est si doux.

Songez une minute, monsieur Savreux, à l'immense douleur de votre sainte mère, si elle vivait encore et que brutalement la mort vint vous arracher à elle; songez à l'effroyable chagrin, si, demain, à ma place, elle voyait revenir, au lieu de son fils plein de vie, votre cadavre sanglant, défiguré, méconnaissable.

Non, vous n'aurez pas le courage de m'arracher la vie, de déchirer mon cœur de mère en tuant mon fils.

C'est au nom de votre mère que je vous en supplie monsieur Savreux, promettez-moi la vie de mon Georges.

Et la malheureuse mère, à genoux, les mains suppli-antes comme devant une madone, invoquait le jeune

déjà dans les centres habités par les Européens les déçus ne donnent plus lieu qu'au sacrifice de quelques bœufs et à des beuveries sans grand tapage; il faut s'éloigner de Tananarive pour retrouver les hécatombes d'antan et les extraordinaires orgies funèbres.

On ne saurait, par contre, trop encourager encore les plaisirs que goûtent les habitants du l'Emyrne et du pays Betsileo à revêtir leurs plus beaux atours pour se réunir et chanter dans les églises. Il arrive parfois qu'une minorité des assistants garde de ces réunions quelques principes de morale; et ce résultat, quoique rare et partiel, vaut certainement de grands efforts.

Enfin le spectacle nouveau qui a donné aux citadins de Tananarive une haute idée de la force militaire de la France est à coup sûr des plus salutaires. Nous ne saurions trop exhiber nos forces tant à la capitale que dans la province; c'est peut-être là le meilleur procédé pour éviter de nous en servir.

Pour les sept mille morts

Le projet de souscription pour élever à Tananarive un monument à nos soldats morts pendant l'expédition de Madagascar, inspire à l'Autovité les réflexions suivantes :

On nous demande de quoi payer du bronze pour honorer les morts, oubliant que le meilleur, que le seul moyen de soulager leurs ombres plaintives c'est de frapper, de frapper sans pitié ceux qui les ont sacrifiés inutilement et qui conservent tranquillement leurs situations, leurs places bien rémunérées, qui continuent, dans les bureaux de la guerre et de la marine ou ailleurs, les mêmes traditions de sottise routinière et d'incapacité coupable, pendant que sept mille cadavres engraissent le sol de la conquête !

Les venger, les venger, voilà l'honneur qu'on leur doit !

D'autant qu'une telle vengeance aurait pour effet d'empêcher peut-être que cela ne recommence, un jour ou l'autre, dans des proportions autrement grandes, et dans une guerre plus redoutable, de laquelle doit dépendre le sort de la patrie.

Il est vrai que, pour arriver aux responsables, auteurs criminels de tant d'imprévoyance, d'une organisation si détestable, qui nous coûte plus de 100 millions et la moitié de l'effectif, ce qui ne s'est jamais vu dans aucune guerre, fut-elle la plus sanglante — il faudrait remonter un peu plus haut et atteindre le vaniteux et ignare ministre de la marine d'alors, qui s'appelait Félix Faure et qui se croit la conscience tranquille et en repos, parce qu'il a donné de notre bourse, c'est-à-dire de ses appointements, les 250 francs qui figurent sur la première liste de souscription.

Cela fait trois centimes par tête de mort, pas même de quoi payer le trou dans le sable.

C'est pour rien, Et M. Félix Faure s'en tire à bon marché.

La délivrance d'Adigrat

On télégraphie de Rome :

Voici quelques détails sur l'entrée des troupes à Adigrat :

Lundi matin, à sept heures, le régiment du colonel Clericetti s'avança sur Adigrat et campa devant la forteresse.

Le général Delmayrio entra dans la place, après avoir embrassé la sentinelle.

homme du regard.

Paul, ému incapable de cacher plus longtemps son trouble et son agitation, ébranlé dans sa farouche résolution par les supplications déchirantes, se pencha sur la vaillante femme qui se traînait ainsi à ses pieds, et déposant un long et respectueux baiser sur ses cheveux blancs, il la releva doucement, la soutenant, lui murmurant à l'oreille :

— Relevez-vous, pauvre chère femme, vous avez déjà bien souffert, je n'augmenterai pas vos douleurs, votre fils vivra.

— Vous ne vous battez pas ? demanda la mère, déjà rassurée au travers de ses larmes, son pauvre vieux visage illuminé des reflets d'une joie intense.

— Votre fils vivra, vous dis-je, ne m'en demandez pas davantage, vous avez ma parole, je n'ai jamais menti.

Une seconde, la mère infortunée sentit ses trances et ses angoisses renaître plus vivaces et plus fortes que jamais mais en face de la loyale figure de Paul, elle comprit qu'il tiendrait parole et que la vie de son enfant ne courrait aucun danger.

Le bon Dieu vous récompensera de votre héroïsme, monsieur Savreux, dit-elle, vous méritez d'être heureux, le ciel exaucera vos vœux.

Le jeune homme secoua la tête et répondit avec un peu d'amertume dans la voix.

— Vous ne pouviez m'obliger à un plus grand sacrifice; la promesse que vous venez de m'arracher aura des conséquences bien graves, peut-être, priez pour qu'elles ne retombent pas sur moi.

Adieu, madame, dites à votre fils qu'il s'amende et devienne un galant homme, et jurez-moi de ne jamais

Les blessés et les malades, escortés de plusieurs compagnies de chasseurs, furent évacués.

Les officiers se réunirent pour déjeuner dans le salon de l'ancienne maison du ras Seboth. Des toasts furent portés au commandant Prestinari, le défenseur d'Adigrat.

Les officiers pleuraient.

Mangascia, campé à Hausion, a écrit au commandant Prestinari, pour lui annoncer que le colonel Combratno, prisonnier des Abyssins, n'était pas mort, comme le bruit en avait couru.

Le bruit court que les Anglais ont soumis au gouvernement italien un projet de chemin de fer entre Massoua et Kassala.

Le typhus et les fièvres continuent à régner à Massoua.

Le bruit court que les Abyssins concentrent de fortes troupes au sud d'Adigrat.

D'après la Tribuna, le ministère aurait télégraphié au général Baldissera de détruire les fortifications et de se retirer sur la ligne du Mareb.

Un certain mystère continue à envelopper les événements militaires qui viennent de se passer autour d'Adigrat.

Invention aérostatique

Le bureau spécial des inventions au ministère de la guerre est saisi d'une découverte d'un industriel de Limoges, basée sur un principe nouveau qui doit, d'après ce qu'on nous assure, révolutionner l'aérostation.

L'inventeur a rompu avec la tradition de la direction des ballons par le moyen d'une hélice — renonçant aux errements, que l'on persiste à suivre au parc de Meudon — et il a adopté le propulseur mû par l'électricité.

Celui-ci, pour fendre l'air, se replie comme une double feuille de papier à lettre et, pour s'appuyer sur l'air, il se déploie automatiquement avec une puissance beaucoup supérieure paraît-il, à celle de l'hélice perfectionnée.

Les premiers résultats obtenus ne laisseraient aucun doute sur l'importance considérable de la découverte et vont permettre à la commission d'établir un projet d'expériences plus complètes.

CAUSERIE PARISIENNE

Paris est charmant en ce moment. La politique aigre chôme, le ciel est bleu, les arbres sont verts et le soleil nous enveloppe de ses chaudes caresses. Partout des fleurs. Les lilas embaument les jardins, et les premiers affluent sur les marchés.

Les Champs-Élysées et le Bois, émaillés de fraîches et printannières toilettes, sont ravissants et les élégantes parisiennes, qui ne se sont pas encore envolées aux quatre coins des plages à la mode, paraissent plus pimpantes que jamais.

Ferret opus ! Toute la nature s'épanouit, se réveillant du long sommeil de l'hiver, et vers les espaces éthérés monte l'harmonieux concert des jeunesse nouvelles !

Printemps ! jeunesse de l'année !

Jeunesse ! printemps de la vie !

Salut à vous ! votre vue repose de tous les spectacles peu attrayants auxquels nous assistons trop souvent. Dans les sentiers ombreux où ils se sont, volontairement, égarés, circulent des couples qui s'inquiètent

rien lui dire de ce qui vient de se passer ici.

— Je vous le promets, monsieur, et je me souviendrai toujours de vos dernières paroles, j'ai eu la force de vous arracher la vie de mon enfant, j'aurais bien le courage de le ramener au bien.

Au revoir, monsieur Savreux.

— Non, madame, adieu ! car nous ne devons plus nous revoir.

La vieille femme ouvrit la bouche pour répondre, mais Paul, brisé par cette longue et émouvante entrevue, la poussa doucement vers la porte, désireux de mettre un terme aux effusions de sa reconnaissance.

Elle comprit le désir du jeune homme d'être seul et se dirigea vers la porte; sur le seuil, elle se retourna, le regard affectueux, pénétrée de gratitude, la voix presque joyeuse :

— Au revoir, monsieur Savreux, dit-elle avec un accent de prophétesse inspirée, nous nous reverrons quoique vous en pensiez, les prières d'une mère vous porteront bonheur.

— Le ciel vous entende, madame.

La lourde portière retomba, Paul était seul.

Il resta les bras ballants, immobile, silencieux comme anéanti.

— Qu'ai-je promis, murmura-t-il ? Comment tenir ma promesse et sauver les apparences ?

Bah ! nous verrons bien, ajouta-t-il avec un geste de lassitude, les idées me viendront sur le terrain.

Au fond, il avait presque le regret de s'être laissé vaincre par la douleur de cette mère éplorée et d'avoir renoncé à sa vengeance.

Il alla à son secrétaire, prit une poignée d'or et quelques billets de banque qu'il glissa dans son porte-

peu de l'impôt sur le revenu, des fluctuations du groupe Isambert ou du rappel de M. Herbette, notre ambassadeur à Berlin. Allez donc leur parler de la coalition radicale-socialiste et de l'achat du grand journal qui va devenir le porte-paroles d'un jeune ancien ministre. Demandez-leur ce qu'ils pensent de la prochaine attaque, dont on parle, contre le président. Tout cela leur est bien indifférent.

Laissons les amoureux

Continuer leur route.

Cachons-nous, car nos yeux

Les gêneraient sans doute !

Ils ont bien raison, les jeunes gens, et, dans quelques années, ils auront bien le temps de s'occuper des questions, ennuyeuses au fond, qui nous divisent. N'est-ce déjà pas assez, qu'à 21 ans, à peine revêtus de la robe prétexte, ignorants de la vie, et sans expérience, les jeunes français soient obligés de voter sur des questions dont les neuf dixièmes d'entre eux, au moins, ne savent pas le premier mot. A vingt ans, on ne connaît guère bien que l'honneur et la patrie. Cela est suffisant pour se faire tuer, au besoin, pour leur défense; mais, à part quelques exceptions, je trouve qu'on est encore bien inexpérimenté pour trancher, par un vote, les questions si complexes et si ardues du temps présent.

Mais revenons aux incidents de ces jours derniers. Si nous gardons notre conseil municipal presque en entier, par contre, nous allons décidément, perdre notre préfet, auquel on donne, paraît-il, pour successeur M. Deffès, actuellement à Marseille, et bien connu par l'esquisse urbanité de ses manières. Depuis feu le marquis de Coislin, on n'a, dit-on, jamais vu un homme si poli et, quand M. Deffès parle, il paraît que, comme dans le conte de la Belle et la Bête, des perles sortent de sa bouche. M. Deffès trouvera à qui parler, ne serait-ce qu'au Conseil municipal.

Autre nomination : M. Th. Dubois est nommé directeur du Conservatoire. La réponse suggestive de M. Massenet, qui, aux propositions ministérielles, avait, poliment, répondu : *Flûte !* a, peut-être ainsi, contribué à la nomination de M. Théodore Dubois dont on fait les flûtes. C'est ainsi que souvent les petites causes produisent les grands effets, comme la galante expression du ministre italien qui, à la tribune, vient de nous traiter de « méchants voisins », pourrait bien, un jour prochain, coûter gros à nos excellents amis, alors qu'ils ne pourront faire donner contre nous, cette utile cavalerie de St Georges, qui leur a servi à délivrer Adigrat comme Makallé.

Ces succès sterling font pâmer d'orgueil les journaux de la péninsule, qui ne taris-

feuille, les dernières épaves de sa fortune; et, avec un rire amer :

— Je ne mourrai toujours pas de faim, dit-il; mon frère n'a sans doute pas besoin de ceux-là puisque je ne l'ai point revu depuis sa dernière escapade. Il regarda au fond du tiroir, il y avait encore quelques centaines de francs.

— Ce sera pour mon valet de chambre et les fournisseurs, fit-il, le mobilier sera pour le propriétaire.

Et redevenant, tout à coup, sérieux, très grave, une lueur de regrets dans le regard :

— Je ne reviendrai jamais ici quoi qu'il arrive; où serai-je demain, à pareille heure ?

Il promena ses yeux autour de son cabinet, les arrêtant une seconde sur chaque objet, comme s'il eût voulu leur adresser un dernier et suprême adieu. Soudain il tressaillit, un flot de sang lui monta au visage, son regard, mouillé de larmes s'était arrêté fixe, extasié sur une admirable miniature représentant une jeune femme dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté.

Il enleva le portrait du cadre où il était, le notant une minute avec ravissement et se prit à le couvrir de baisers fous.

— Ma mère, disait-il, mère chérie, toi, du moins, tu ne m'abandonneras pas; c'est en ton nom que j'ai promis, tu me donneras le courage de tenir ma promesse.

Mais son regard, tout à l'heure joyeux, devint d'une fixité étrange il lui sembla que le portrait le regardait avec des yeux sévères où luissait un reproche. Il ressentit un choc douloureux.

(A suivre)

sent pas de détails sur l'héroïsme des soldats italiens. Ce sont cependant les mêmes (ils l'ont prouvé à Adoua), dont un général napolitain, consulté sur un changement d'uniforme, disait : « Habillez-les en bleu, habillez-les en rouge, habillez-les de la couleur que vous voudrez, ils f... icheront toujours le camp de la même façon. »

GÉRAUD BASTET.

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

Le Journal du Lot ne paraîtra pas le jour de l'Ascension.

**ÉLECTIONS MUNICIPALES**

**Scrutin de ballottage du 10 Mai**

Voici le nombre de voix obtenues par les divers candidats :

Roussel.....	1425	voix.
Cayla.....	1368	—
Miquel.....	1354	—
L'abbé Magne.....	1351	—
Delfour.....	1348	—
Caviolle.....	1347	—
Soulié.....	1343	—
Besse, entrepreneur.....	1331	—
Clary.....	1327	—
Vincens.....	1299	—
Mazières.....	1295	—
Rouffi.....	1288	—
Delbru.....	1252	—
Talou.....	1232	—
Lacroix.....	1214	—
Bousquet.....	1210	—
Parazines.....	1199	—
Brunies.....	1198	—
Guiraudies-Capdeville.....	1176	—
Jubin.....	1170	—
Bouyssou.....	1154	—
Séguy.....	1130	—
Combarieu.....	1120	—
Lescale.....	1098	—
Lacaze.....	1069	—
Combelles.....	1067	—
Toulouse.....	1065	—
Rous.....	1065	—
Périé.....	1057	—
Daynard.....	1051	—
De Valon.....	1041	—
Rames.....	1014	—
Besse, avocat.....	1011	—
Fayret.....	1001	—
Lamelle.....	996	—
Rigal.....	966	—
Dulac.....	954	—
Fort.....	937	—
Calmels.....	927	—
Graniou.....	657	—
Fourès.....	645	—
Fournier, ingénieur.....	544	—
Robert.....	458	—
Magot, charpentier.....	116	—

\* \*

Composition du nouveau Conseil dans l'ordre des voix obtenues :

- COSTES, Jean-Henri, notaire.
- DELPORT, Amédée, conseiller général.
- DELPECH, Jean-Baptiste, négociant.
- RELHIE, Augustin, docteur-médecin.
- AUSSET, Daniel, id.
- CAGNAC, Eugène, charpentier.
- PÉRIÉS, Polycarpe, professeur en retraite.
- ROUSSEL, François, auditeur au Conseil d'État.
- CAYLA, Caprais.
- MIQUEL, Jean, propriétaire aux Ramonets.
- MAGNE, Germain (abbé), publiciste.
- DELFOUR, Henri, propriétaire.
- CAVIOLE, Charles, docteur-médecin.
- SOULIÉ, Aimé, négociant.
- BESSE, Pierre, entrepreneur.
- CLARY, Pierre, pépiniériste.
- VINCENS, Urcisse, horticulteur.
- MAZIÈRES, Auguste, avoué.
- ROUFFI, Pierre, conducteur des ponts et chaussées.
- DELBRU, Pierre-Léon, propr., à Bégous.
- TALOU, Léon, député.
- LACROIX, fils, propriétaire à St-Henri.
- BOUSQUET, Caprais.
- PARAZINES, Jean, capitaine en retraite.
- BRUNIES, Arthur, représentant de commerce.
- GUIRAUDIES-CAPDEVILLE, anc. chef de div.
- JUBIN, Alfred, entrepreneur.

En classant par opinions :  
 1 Socialiste.  
 17 Radicaux-Socialistes.  
 8 Républicains progressistes.  
 1 Prêtre indépendant.

**Election de la Municipalité**

Le nouveau Conseil municipal de Cahors se réunira, dimanche prochain, à 2 heures, dans la salle ordinaire des séances, pour procéder à l'élection de la municipalité.

**E FINITA LA COMEDIA**

On s'est beaucoup amusé chez nous pendant deux semaines.

Le tragique a coudoyé le ridicule. La fumisterie surtout a eu son heure de gloire. En fin de compte, le bon sens l'a emporté en faisant justice de toutes les manœuvres deshonnêtes.

On peut résumer ainsi la situation : Si la liste de l'union radicale-socialiste a la majorité numérique, les têtes sont du côté de la liste républicaine progressiste, cela est indéniable.

Il n'y a donc qu'à se réjouir du résultat final, au point de vue des intérêts de la ville; nous ne nous occupons ici que de ceux-là.

C'est avec le plus grand soin que nous suivrons les séances du nouveau Conseil, qui promettent d'être très intéressantes.

Ou nous nous trompons fort, ou le temps des automates opinant du bonnet est bien passé.

\* \*

Voici l'appréciation du *Télégramme* sur les élections municipales de Cahors :

C'est enfin fini. Il était grand temps, car la bataille prenait une allure que nous ne lui avions jamais vue jusqu'ici.

Les progressistes se maintiennent malgré tout dans leurs positions antérieures et c'est la liste de la mairie, qui en somme, est en perte.

Nous ne chercherons pas néanmoins à dissimuler que tandis que la liste Costes n'a laissé sur le carreau que des non-valeurs, nous avons fait des pertes sérieuses.

MM. Séguy, Daynard et Bouyssou n'ont pas été réélus.

Tel est le fruit de la campagne malpropre de quelques-uns de nos confrères.

En outre, des hommes tels que MM. Lacaze, Toulouse et Besse, avocats, attaqués, poursuivis avec la même furie, n'ont pu arriver à la place que leur assignaient leur intelligence et leurs capacités.

A part MM. Périés, Mazières et Delport, c'est-à-dire trois sur dix-sept élus de la liste Costes, nul n'est capable d'accomplir une besogne utile, d'être rapporteur d'une commission.

Treize non-valeurs sur dix-sept !

Après eux vient un socialiste, M. Cagnac, qui fera beaucoup de bruit, mais du bruit seulement.

Puis M. l'abbé Magne, l'enfant terrible à qui M. Parazines ne pourra plus crier : *A la porte ! à la porte !* d'autant mieux que M. Magne arrive onzième et M. Parazines vingt-quatrième.

Terminons par une réflexion qui se dégage de l'ensemble des résultats.

Si nos amis ont éprouvé un échec, ils n'ont lieu de s'en prendre qu'à eux-mêmes.

Leur devoir était de prendre la parole devant le corps électoral, qui les eût jugés, appréciés et élus.

Ils ne l'ont pas fait.

Tant pis pour notre cause et tant pis pour la ville de Cahors ?

**Procès-Verbal**

M. François Roussel, auditeur au Conseil d'Etat, s'étant senti atteint dans son honneur par l'article publié dans le numéro du journal le *Rappel Cadurcien*, intitulé *Vérité sur le 7<sup>e</sup>*, a cru devoir demander à M. Costes, maire de Cahors, considéré par lui comme le chef du parti radical-socialiste de la ville, rétractation ou réparation par les armes.

Il a constitué à cet effet pour témoins MM. Guiraudies-Capdeville, chef de division honoraire à la Préfecture du Lot, et le docteur Daniel Ausset.

M. Costes, après avoir verbalement répondu qu'il n'avait ni écrit ni inspiré cet article a chargé MM. Talou, député, et Delport, conseiller général de le représenter.

Les quatre témoins, munis de pleins pouvoirs, se sont réunis chez M. Talou, et sont tombés d'accord sur les termes du procès-verbal suivant :

Après échange d'explications,

Les témoins de M. Roussel ont reconnu que M. Costes, n'était ni l'auteur, ni l'inspirateur de l'article visé et qu'il ne pouvait par suite en assumer la responsabilité, n'ayant jamais eu aucune action sur le journal le *Rappel Cadurcien*.

De leur côté, MM. Talou et Delport déclarent que, comme homme public, M. Costes n'a pas de réponse à faire à M. Roussel, mais que comme homme privé, il ne lui en coûte pas de reconnaître l'injustice de l'accusation portée contre lui.

En conséquence, les témoins soussignés déclarent l'incident clos.

Cahors, le 10 mai 1896.

Pour M. Roussel, Pour M. Costes,  
 GUIRAUDIES-CAPDEVILLE. L. TALOU.  
 D<sup>r</sup> AUSSET. A. DELPORT.

**Départ du 7<sup>e</sup> pour Moissac**

Le 3<sup>e</sup> bataillon part demain mercredi pour Moissac.

- 1<sup>re</sup> étape. — Castelnau.
- 2<sup>e</sup> — Lafrançaise.
- 3<sup>e</sup> — Moissac.

Le 1<sup>er</sup> bataillon partira à la rentrée du 3<sup>e</sup> et le 2<sup>e</sup> bataillon au retour du 1<sup>er</sup>.

La musique marchera avec le 1<sup>er</sup> bataillon.

**Manœuvres d'embarquement**

Aujourd'hui, à 1 heure, exercice d'embarquement sous les yeux du général de brigade délégué par l'inspecteur général. Le général de brigade passe en revue le 7<sup>e</sup> aujourd'hui et demain.

**Au 7<sup>e</sup> d'infanterie**

M. Thomas, lieutenant au 7<sup>e</sup> de ligne, passe au 112<sup>e</sup> et est maintenu dans le service des affaires indigènes.

**Cercle de garnison**

La musique du 7<sup>e</sup> d'infanterie se fera entendre ce soir sur la terrasse du cercle de garnison (café Tivoli).

**Au Salon**

Vu au salon des Champs-Élysées, deux superbes dessins signés Graspéri (de Prayssac).

L'un représente : *Les bords de la Dordogne, à Mézels (Lot)*; l'autre : *La vallée d'Uccellodunum*.

Pittoresques et gracieux paysages, rendus avec une vérité saisissante.

Toutes nos félicitations au talentueux artiste.

**Banquet typographique**

Dimanche, à midi, la typographie Cadurcienne fêta la St-Jean-Porte-Latine dans un banquet fraternel servi à l'hôtel Soulié.

Hâtons-nous de dire que la plus franche gaîté n'a cessé de régner durant le repas.

Au dessert, le confrère Teulet, président, dans une courte allocution, a dit qu'il était heureux de voir que l'appel des organisateurs avait été entendu par un plus grand nombre de confrères que les années précédentes. Il lève son verre à l'union des typographes cadurciens.

Le confrère Cabanes porte un toast au confrère Delpech, le doyen des typographes de Cahors, et boit à la prospérité du Syndicat.

Les chansonnettes et les romances ont clôturé cette charmante fête de famille et on s'est séparé en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

Les mets étaient exquis, le service irréprochable. Nos félicitations à M. Soulié.

**Accident**

Hier au soir, vers 7 heures, un grave accident s'est produit dans les chantiers de reconstruction du Lycée.

Le nommé Périé Louis, a été projeté à terre par un lourd madrier tombant du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment en construction. Le jeune manœuvre a reçu de fortes contusions à la tête.

M. le docteur Caviolle, appelé en toute hâte, lui a donné les premiers soins et l'a fait transporter à l'hospice. Son état, quoique grave, ne met pas ses jours en danger.

**L'eau à Gourdon**

On écrit de Gourdon :

La sécheresse que nous subissons se fait sentir durement à Gourdon. Le volume d'eau de nos puits, de nos fontaines a diminué au point que la municipalité s'est vue dans l'obligation d'en limiter l'usage à une durée fort restreinte, et tout porte à croire que les citernes même ne doivent pas être abondamment pourvues.

Cette nouvelle épreuve ajoutée à tant d'autres, rend de plus en plus évidente, la nécessité

d'exécuter au plus vite le projet d'adduction des eaux de Janis et de Fontanges.

D'après certaines rumeurs, quelques-uns de nos édiles, les plus en vue dans le nouveau conseil municipal, seraient hostiles à ce projet, en se basant sur cette seule raison que les citernes sont déjà nombreuses en ville.

Nous nous bornons, pour aujourd'hui, à faire remarquer d'abord que les pauvres n'ont pas de citerne et, ensuite, que l'eau étant leur principale boisson, il faudrait au moins qu'elle fut saine.

Des considérations de propreté, d'hygiène, d'alimentation font un devoir strict à notre nouveau conseil de s'occuper activement de ce projet dès son entrée en fonctions.

Nous sommes convaincu que tous les prétextes qu'on pourrait invoquer pour abandonner, ou même simplement retarder l'exécution de ce projet seraient fort mal accueillis par la très grande majorité de la population.

Nous reviendrons sur ce sujet.

**Le pont de Vire**

Samedi a eu lieu, à la préfecture du Lot, l'adjudication des travaux de construction du pont de Vire

M. Reyssac, entrepreneur à Agen, a été déclaré adjudicataire, avec un rabais de 11 pour cent.

**Inspection de gendarmerie**

Le 18 mai, le général inspecteur passera la revue de la gendarmerie de l'arrondissement de Gourdon, à Gramat.

L'itinéraire du général inspecteur a été fixé au ministère de la guerre, dans les premiers jours d'avril dernier, sous l'administration de M. Cavaignac.

**Tribunal correctionnel de Figeac**

Le nommé Gratien V..., est condamné pour vol à trois mois et un jour de prison.

— C. A..., de Saint-Vincent, est condamné à 50 francs d'amende, pour chasse en temps prohibé.

— P. A..., a ouvert un débit de boissons sans autorisation. Coût : 16 francs d'amende.

— Jean M..., métayer à Gagnac est puni, pour vol, de huit jours de prison, avec bénéfice de la loi Bérenger.

— Louis C..., coupable d'abus de confiance, est frappé d'une amende de 16 francs (loi Bérenger).

— D. H..., cultivateur à Lentillac, est condamné pour coups et blessures à 400 francs d'amende, avec application de la loi Bérenger.

**Arrestations**

Les nommés Dominique Bernard, âgé de cinquante-cinq ans, originaire du Bas-Rhin, et Victor Philip, âgé de cinquante-quatre ans, chaisier, né à Montréal, ont été arrêtés pour vagabondage et mendicité.

**Agression**

Le jeune Ernest Cayssac, employé à la recette, rentrait chez lui le 7, vers dix heures du soir, lorsque en passant dans la rue Gambetta et devant l'Épicerie Parisienne, il fut assailli sans motif par deux jeunes gens de vingt-quatre à vingt-cinq ans, qui le rouèrent de coups. Il paraît même que sans l'arrivée de plusieurs personnes qui mirent fin à cette scène de brutalité, la victime aurait été maltraitée avec une véritable sauvagerie.

Une plainte a été déposée à la gendarmerie contre les agresseurs, qui n'en seraient pas à leur coup d'essai.

**Bourse de Paris**

Cours du 12 mai 1896

**RENTES**

3 0/0.....	compt.	102 55
3 0/0 amortissable.....	compt.	110 50
4 1/2 0/0.....	compt.	105 70

**A LA BOULE D'OR**



FABRICATION ET RÉPARATION  
**D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE**  
 Dorure et Gravure sur Métaux  
**LUNETTERIE & OPTIQUE**  
**ÉLECTRICITÉ**  
 Achat de Matières Or, Argent et Platine  
 Travaux soignés. — Prix modérés  
**On demande un apprenti**

ETUDE  
de M<sup>e</sup> Louis LACAZE, avoué-licencié,  
10, cours de la Chartreuse, Cahors  
(Ancienne étude DELBRELL)

# VENTE

## SUR Saisie immobilière

### APRÈS SUBROGATION

AU PLUS OFFRANT

ET DERNIER ENCHÉRISSEUR

Des immeubles ci-après désignés  
appartenant au sieur Jean DELPECH,  
propriétaire à Mercuès.

L'Adjudication aura lieu à l'audience des  
criées du tribunal civil de Cahors, au  
palais de justice de la dite ville le **mercredi dix juin mil huit cent quatre-vingt-seize**, à midi et demi.

A la requête de M. Guillaume-Antoine Valmary, licencié en droit, notaire à Castelnau-Moustratier, ayant M<sup>e</sup> Louis Lacaze, pour avoué constitué.

En présence ou eux dûment appelés de Jean Delpech et tant que de besoin de Mathilde Vaysses, mariés, domiciliés ensemble à Mercuès, parties saisies, ayant M<sup>e</sup> Bon, pour avoué constitué.

Il sera procédé, le **MERCREDI DIX JUIN mil huit cent quatre-vingt-seize**, à midi et demi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, à la vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur.

Des immeubles saisis sur la tête et au préjudice du sieur Jean Delpech, propriétaire, domicilié à Mercuès, et dont la désignation sommaire suit :

#### 1<sup>er</sup> lot

1<sup>o</sup> Bois, à Aunios, numéro 511, section A, de vingt-cinq ares;

2<sup>o</sup> Vigne, au même lieu, numéro 585, section A, de onze ares, quatre-vingt centiares;

3<sup>o</sup> Terre, au même lieu, numéro 583, section A, de onze ares, trente centiares;

4<sup>o</sup> Terre, à la Combe d'Aunios, numéro 582, section A, de huit ares, quatre-vingt centiares;

5<sup>o</sup> Vigne, au même lieu, numéro 584, section A, de 8 ares, vingt centiares;

6<sup>o</sup> Bois, à Souleillou d'Aunios, numéro 512, section A, de trente-sept ares, quatre-vingt-dix centiares;

7<sup>o</sup> Vigne, au même lieu, numéro 513, section A, de trente-cinq ares;

8<sup>o</sup> Vigne, au même lieu, numéro 586, section A, de onze ares, dix centiares;

9 Vigne, au même lieu, numéro 587, section A, de treize ares;

10<sup>o</sup> Vigne au même lieu, numéro 505, section A, de un are.

11<sup>o</sup> Terre au même lieu, numéro 506, section A, de deux ares 90 centiares.

12<sup>o</sup> Pâturage au même lieu, numéro 507, section A, de cinq ares 30 centiares.

13<sup>o</sup> Vigne au même lieu, numéro 508, section A, de vingt centiares.

14<sup>o</sup> Vigne au même lieu, numéro 504, section A, de onze ares, vingt centiares.

15<sup>o</sup> Bois au même lieu, numéro 510, section A, de trente-quatre ares cinquante centiares.

16<sup>o</sup> Pâturage au même lieu, numéro 603, section A, de cinquante centiares.

17<sup>o</sup> Pâturage au même lieu, numéro 509, section A, de vingt centiares.

Mise à prix : 200 francs.

#### 2<sup>e</sup> Lot

1<sup>o</sup> Pré, au lieu dit la Prairie, numéro 102, section C, de vingt-deux ares.

2<sup>o</sup> Pré, au même lieu, numéro 103, section C, de huit ares, vingt-deux centiares.

Mise à prix : 500 francs.

#### 3<sup>e</sup> Lot

1<sup>o</sup> Pré, au lieu dit la Prairie, numéro 109 section C, de six ares soixante-dix centiares.

2<sup>o</sup> Pré, au même lieu, numéro 114, section C, de onze ares, quatre-vingt centiares.

tion C, de onze ares, quatre-vingt centiares.

Mise à prix : 400 francs.

#### 4<sup>e</sup> Lot

1<sup>o</sup> Terre sise à Grand Camp, numéro 758, section A, de quarante-cinq ares quarante-cinq centiares.

2<sup>o</sup> Vigne au même lieu numéro 759, section A, de 13 ares 70 centiares.

3<sup>o</sup> Bois à Lacroze, numéro 642, section B, de 8 ares 80 centiares.

Mise à prix : 400 francs.

#### 5<sup>e</sup> Lot

1<sup>o</sup> Terre au lac de Courty, numéro 544, section C, de soixante-seize ares, quatre-vingt-dix centiares.

2<sup>o</sup> Terre au même lieu, numéro 543 section C, de quatre ares quatre-vingt centiares.

3<sup>o</sup> Pâturage à Iversen d'Annios, numéro 1074, section A, de huit ares vingt centiares.

4<sup>o</sup> Bois au même lieu, numéro 1075, section A, de dix ares, quatre-vingt centiares.

Mise à prix : 500 francs.

#### 6<sup>e</sup> Lot

1<sup>o</sup> Terre à Terre Rouge, numéro 599, section C, de six ares soixante-dix centiares.

2<sup>o</sup> Bois à Iversen de Reboul, numéro 120, section A, de quatorze ares quatre-vingt-treize centiares.

3<sup>o</sup> Pâturage aux Poujats, numéro 200, section A, de six ares soixante-quinze centiares.

4<sup>o</sup> Vigne à Payral, numéro 464, section A, de quarante-huit ares dix-sept centiares.

5<sup>o</sup> Friche à Piragol, numéro 465, section A, de un are deux centiares.

Mise à prix : 10 francs.

#### 7<sup>e</sup> lot

1<sup>o</sup> Terre, à Mercuès, numéro 997, section B, de six ares vingt centiares;

2<sup>o</sup> Jardin, au même lieu, numéro 998, section B, de 6 ares vingt centiares;

3<sup>o</sup> Maison, à Mercuès, numéro 999,

section B, d'un revenu de trente francs;

4<sup>o</sup> Vigne, à Souleillou-del-Vigné, numéro 211, section A, de quatre ares cinquante centiares;

5<sup>o</sup> Bois, au même lieu, numéro 212, section A, de quatre ares vingt centiares.

Mise à prix : 500 francs.

#### 8<sup>e</sup> lot

1<sup>o</sup> Terre, à Azols, numéro 221, section C, de six ares quatre-vingt centiares;

2<sup>o</sup> Bois, à Souleillou, numéro 277, section A, de cinquante-quatre ares soixante centiares;

3<sup>o</sup> Bois, au même lieu, numéro 278, section A, de vingt-sept ares quatre-vingt centiares;

4<sup>o</sup> Vigne, à Grand Camp, numéro 760, section A, de treize ares soixante-dix centiares;

5<sup>o</sup> Terre, au même lieu, numéro 761, section A, de quarante-neuf ares soixante-quinze centiares;

6<sup>o</sup> Vigne, au lieu dit St-Germain, numéro 830, section A, de vingt-six ares soixante-dix centiares;

7<sup>o</sup> Vigne, à La Vigne, numéro 223, section C, de cinquante-quatre ares dix centiares;

8<sup>o</sup> Terre, aux Castagnels, numéro 224, section C, de dix-huit ares quatre-vingt-dix centiares;

9<sup>o</sup> Vigne, au même lieu, numéro 225, section C, de dix-neuf ares quarante centiares;

10<sup>o</sup> Terre, à Azols, numéro 718, section C, de trois ares soixante-dix centiares;

11<sup>o</sup> Terre, au même lieu, numéro 722, section C, de cinq ares quatre-vingt-cinq centiares;

12<sup>o</sup> Pâturage, aux Termes, numéro 583, section C, de soixante-dix centiares.

Mise à prix : 100 francs.

L'avoué poursuivant,

Louis LACAZE.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Lacaze, avoué poursuivant, qui, ainsi que tout autre avoué près le Tribunal, pourra être chargé d'encherir.

## Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

### PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long  
0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Coudere, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Evêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

#### Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.  
Prix : 3 fr. (franco poste).

4<sup>me</sup> édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, **M. Victor COMBES**, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Evêque (Lot).

## PIANOS MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez **M. VIGOUROUX**, Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS

**IMPUISSANCE** de l'homme  
Stérilité de la femme.  
Pilules effet immédiat, sans nuire à la santé, 4 fr. Dépôt unique Spitaels, ph., Lille. Envoi discret.

#### FER LERAS

Phosphate de fer liquide prescrit avec succès aux jeunes filles anémiques, aux dames délicates, aux enfants faibles et privés d'appétit, fatigués par les études ou la croissance. Toujours bien supporté, il restitue au corps le fer et les phosphates qui lui manquent.  
Dépôt dans toutes les pharmacies.

#### GUÉRISON

Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU  
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.  
MEME DES Plaies et Ulcères variqueux très incurables.  
Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne gêne en rien le travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il produit une amélioration sensible.  
M. LENOIR, Ancien Aide-Major des Hôpitaux M<sup>rs</sup>, 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

#### LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Abonnement pour un an :

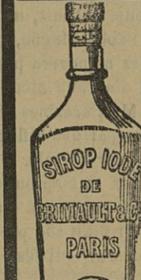
France ..... 5 fr.

Etranger..... 6 fr.

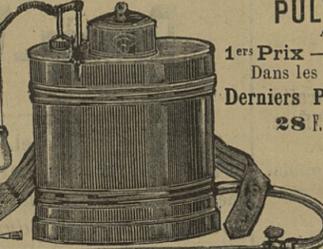
On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

Bureau : 12, rue Turbigo, Paris

Le propriétaire-gérant : LAYTON.



**SIROP DE RAIFORT IODÉ**  
DE GRIMAULT & C<sup>o</sup>  
DEPUIS TRENTA ANNÉES, CE MÉDICAMENT DONNE LES RÉSULTATS LES PLUS REMARQUABLES  
DANS LES MALADIES DES ENFANTS, POUR REMPLACER L'HUILE DE FOIE DE MORUE ET LE SIROP ANTISCORBUTIQUE  
Il est souverain contre l'engorgement et l'inflammation des glandes du cou, les gourmes, croûtes de lait et les diverses éruptions de la peau, de la tête et du visage. Il excite l'appétit, tonifie les tissus, combat la pâleur et la mollesse des chairs; c'est un excellent dépuratif, mieux toléré que l'iodure de potassium.  
Le Sirop de Raifort Iodé exigeant des mois de préparation et des soins spéciaux, se défie des mélanges de sirop antiscorbutique et de teinture d'iodé proposés à sa place.  
DÉPÔT DANS TOUTES LES PHARMACIES.



**PULVÉRISATEUR-DEPEYRE**  
A pompe directe et air comprimé  
1<sup>ers</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or  
Dans les principaux Centres viticoles de France  
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti  
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE  
F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant  
Chevalier du Mérite Agricole  
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)  
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

EXPOSITION CAHORS 1881



**B. DOUCÈDE**  
Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.  
Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.  
M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

rine. cent emplois de sous-officiers (10 adjutants, 10 sergents-majors et 80 sergents), répartis de la manière suivante :

1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> régiments : 1 adjutant, 1 sergent-major et 10 sergents par régiment.

Ces cent emplois nouveaux constituent une augmentation régulière de l'effectif des sous-officiers prévu par la circulaire du 28 février 1896.

### Licenciement à l'école des arts et métiers d'Aix

Aix-en-Provence, 13 mai.

Le calme qu'on avait cru rétabli à l'Ecole d'arts et métiers d'Aix a été de nouveau troublé hier par les pierrots et les anciens, qui ont refusé de reprendre les études si on rétablissait la cloison démolie par eux. Ce n'est plus aux conscripts qu'ils en veulent maintenant, c'est au règlement.

M. Deffès, préfet des Bouches-du-Rhône, qui se trouvait précisément à Aix hier, en tournée de révision, en présence de l'entêtement des mutins, a donné hier soir l'ordre de « licenciement » les deux premières divisions.

Les élèves partent aujourd'hui. On décidera plus tard sur le choix de ceux qui pourront être réintégrés.

## LA CATASTROPHE D'ADELIA

### Les Officiers tués

Voici des renseignements puisés sur les lieux mêmes de l'accident :

On confirme que six officiers ont été tués sur le coup : le commandant Lagarde, le capitaine Delebecque, les lieutenants Laurent, Godard, Pietri et le sous-lieutenant Coutant.

Les détails sur la mort de ces officiers sont atroces. Le commandant Lagarde qui, aux cris poussés par ses hommes, avait mis la tête à la portière au moment précis du choc, a eu la tête écrasée, la cervelle a été projetée au loin.

Le sous-lieutenant Coutant a été complètement aplati. Les autres officiers ont été pris par le milieu du corps.

Plusieurs sous-officiers ont été grièvement blessés.

Les officiers morts ont été transportés à Mostaganem où aura lieu l'inhumation.

Voici les états de service des officiers tués :

Le commandant Lagarde, âgé de 48 ans. Le commandant Gérard-Henri Lagarde s'était engagé en 1866 ; lieutenant en 1870, il était chef de bataillon depuis 1887 et était classé soixante-deuxième sur la liste d'ancienneté. Il était chevalier de la Légion d'honneur et était breveté d'état-major.

Le capitaine Delebecque, neveu du général de ce nom. Le capitaine Victor-Désiré Delebecque était né en 1851. Entré au service en 1869, il était capitaine depuis 1886 et chevalier de la Légion d'honneur.

Le lieutenant Godard, chevalier de la Légion d'honneur. Le lieutenant Joseph Godard était né en 1855. Il était entré au service en 1879, il était lieutenant depuis 1894.

Le lieutenant Pietri (Pierre Félix), né en 1866, entré au service en 1886. Lieutenant depuis 1893.

Le lieutenant Laurent, né en 1866, lieutenant depuis le 1<sup>er</sup> avril 1895.

Le sous-lieutenant Coutant, né en 1869.

### Les Blessés

Les blessés sont :

MM. Daoud, lieutenant, jambe gauche fracturée et contusions internes, état grave ; Claude, lieutenant, entorse et blessures aux yeux ; le lieutenant indigène Zelmach-Hoamed, blessures à la main ; le sous-lieutenant Castella, fracture de la jambe droite ; le capitaine Lamaignère, jambe gauche coupée ; plus 4 sous-officiers et 49 hommes, dont quelques-uns grièvement atteints.

Le conducteur du train militaire a été légèrement blessé. Torres, le chauffeur du train, a la jambe cassée.

Les militaires blessés sont l'objet de soins assidus à l'hôpital de Miliana. Dans l'après-midi, toutes les opérations et pansements nécessités ont été opérés en présence du corps médical entier.

Parmi les sous-officiers blessés sont deux sergents-majors.

Les soldats voyageaient dans des fourgons, tandis que ces deux sergents-majors étaient dans un wagon de seconde classe accroché au wagon de première classe dans lequel se trouvaient les officiers.

Les hommes non blessés ont continué sur Bli-dah, où aura lieu la concentration dès que les nouveaux officiers et sous-officiers y seront arrivés. L'embarquement pour Tananarive ne sera pas retardé, il aura lieu du 15 au 20 ainsi qu'il avait été décidé.

M. Cambon, gouverneur de l'Algérie, a visité à l'hôpital de Miliana les soldats blessés dont la

plupart appartiennent à la neuvième et à la dixième compagnie du 1<sup>er</sup> bataillon du 2<sup>e</sup> tirailleurs.

### Récit d'un voyageur

Voici l'intéressant récit fait par un témoin encore sous le coup de la plus vive émotion :

« Nous venions de partir de Vesoul et je sommeillais sur la banquette, quand je fus réveillé par un choc violent et un bruit formidable. Toutes les lumières s'éteignaient ; j'étais projeté contre une paroi du compartiment avec tant de force que je perdis presque connaissance.

Quand je revins à moi, l'obscurité était complète. Le train refoulé en arrière roulait sur les traverses avec des cahots, puis finissait par demeurer immobile.

Quand je pus descendre de wagon, au milieu de la panique générale, je me rendis compte de la nature de l'accident.

La locomotive du train 7 était éventrée ; les premiers wagons, complètement détruits.

Au loin, en avant du convoi, j'entendais des cris horribles et des gémissements. Me dirigeant vers ce point, je fus témoin d'un spectacle affreux : le train venant d'Adelia ne formait plus qu'une masse dans l'ombre ; les deux locomotives, tordues, broyées, barraient la voie ; les wagons étaient empilés les uns sur les autres, on marchait parmi des débris de toutes sortes : sacs militaires, gamelles, colis, corps humains déchiquetés, et tout cela parmi un effroyable tumulte d'où montaient des clameurs indescriptibles.

Des soldats affolés couraient dans la nuit et le désordre était à son comble.

La première frayeur passée, on organisa le secours. Les morts et les blessés gisaient, en partie recouverts des débris des wagons.

Un lieutenant, étendu dans une mare de sang, au pied d'un talus, demandait à écrire ses dernières volontés. Maîtrisant ses souffrances, il écrivit un suprême et bref adieu à sa femme, puis expirait. »

### Un héros

Sur la longue liste des héros de notre vaillante armée, un nouveau nom est à inscrire : Celui du capitaine Lamaignère.

Tandis qu'on retirait les cadavres horriblement mutilés des officiers tués de dessous les débris des wagons, le capitaine Lamaignère qui avait une jambe brisée, presque détachée du tronc, s'adossa au talus et, avec un admirable stoïcisme, dirigea les secours.

Pendant près d'une demi-heure, on l'a vu prodiguant des encouragements à tous, tout en fumant une cigarette.

Le capitaine Lamaignère est mort, des suites de ses blessures, à l'hôpital de Miliana.

### L'enquête

A la suite d'une première et rapide enquête, le chef de gare d'Adelia a été arrêté et conduit à la prison militaire.

### Les Obsèques

Les corps des victimes d'Adelia sont arrivés mercredi soir à Mostaganem. Une foule énorme se pressait émue sur le passage des cercueils, qui ont été déposés dans une chapelle ardente semptueusement décorée de fleurs, de trophées d'armes et de drapeaux. Une compagnie en armes et plusieurs officiers font la veillée des corps.

Mostaganem, 15 mai.

Les obsèques des victimes d'Adelia ont eu lieu hier matin, en grande pompe ; le préfet d'Oran, le général commandant le 19<sup>e</sup> corps d'armée, le général commandant la division d'Oran, le représentant du gouverneur général de l'Algérie, conduisaient le deuil ; dans le cortège, avaient pris place des délégations de tous les corps de troupe de l'Algérie, de tous les services civils et militaires, des diverses sociétés de la ville, du maire et du conseil municipal de Mostaganem.

Pendant la triste cérémonie, tous les drapeaux des administrations sont en berne ; au cimetière, de nombreux discours ont été prononcés.

### Témoignages de sympathie

L'empereur de Russie a adressé de Tsar-koe-Selo au président de la République le télégramme suivant :

« Veuillez agréer l'expression de mes vifs et sympathiques regrets pour la catastrophe d'Adelia et mes sincères condoléances pour les braves frères d'armes, officiers et soldats, tombés victimes de leur devoir. »

» Signé : NICOLAS. »

Le président de la République a répondu :

« Je prie Votre Majesté d'agréer mes vifs remerciements pour le témoignage affectueux de sympathie qu'elle a bien voulu donner à l'armée française dans la douloureuse circonstance de l'accident d'Adelia. »

» Signé : Félix FAURE. »

L'empereur d'Allemagne a fait donner l'ordre à l'attaché militaire près l'ambassade d'Allemagne, de se rendre auprès de M. le président de la République pour lui exprimer ses condoléances au sujet de l'accident d'Adelia.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

### Syndicat agricole du Lot

Le Syndicat agricole du Lot, s'est réuni aujourd'hui à trois heures de l'après-midi, dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Cahors.

L'ordre du jour était :

- 1<sup>o</sup> Lecture du procès-verbal ;
- 2<sup>o</sup> Régime des boissons ;
- 3<sup>o</sup> Suppression des Octrois.

### Suppression des Octrois

Dans leur programme, pour les élections dernières, les *Républicains progressistes* de Cahors, à l'instigation de l'un d'eux, ont inscrit le 3 mai le passage suivant :

« Dégrevier les contributions indirectes, supprimer progressivement les taxes de l'octroi, voilà la première condition de la justice, de l'équité financière. »

Nous sommes heureux d'annoncer à nos concitoyens, que notre très honorable député, le docteur Rey, adoptant absolument nos idées au sujet de l'Octroi, est venu aujourd'hui à 2 heures de l'après-midi, les développer dans une conférence publique à l'Hôtel de ville de Cahors.

Le Conseil municipal tout entier sera heureux de soutenir notre si sympathique conférencier.

### Arrivée du 7<sup>e</sup> de ligne à Moissac

Le premier bataillon du 7<sup>e</sup> de ligne est arrivé vendredi matin, vers 9 heures 1/2. A son entrée en ville, il a été salué par un tonnerre d'applaudissements, partis de la foule enthousiaste venue à sa rencontre. M. le maire et ses deux adjoints, qui se trouvaient aux portes de la ville, ont salué le commandant au nom de la population ; M. Salers a souhaité la bienvenue au bataillon et après quelques mots du commandant, remerciant la municipalité de la façon la plus aimable, les militaires ont défilé, musique en tête, sous l'arc de triomphe qui avait été dressé à leur intention. Toute la rue Sainte-Blanche était pavoisée de drapeaux et, sur le parcours suivi par les soldats, la *Cécilia* a joué un pas redoublé pendant que le bataillon passait devant elle.

Les soldats se sont rendus directement à leurs cantonnements respectifs, et pour remercier la population du bon accueil fait au 7<sup>e</sup>, la musique du régiment s'est rendue à 5 heures 1/2, sur la place de la République, où elle a fait entendre quelques-uns des morceaux de son excellent répertoire.

### Nécrologie

M. le capitaine Archinard, fils du général de ce nom, qui commandait à Cahors, il y a quelques années, la 65<sup>e</sup> brigade d'infanterie, vient de perdre sa femme, décédée après une courte maladie.

M<sup>me</sup> Archinard a été inhumée ce matin, à Cahors, dans un caveau de famille.

### Le capitaine Lamaignère

Le malheureux capitaine Lamaignère, qui vient de trouver la mort dans l'accident d'Adelia, était très connu à Cahors où il a laissé les meilleurs souvenirs. Il était, il y a quelques années, lieutenant au 7<sup>e</sup> de ligne.

### Promotion

M. Ritter, sous-lieutenant de réserve au 7<sup>e</sup> d'infanterie, est promu lieutenant au même régiment.

### Nomination

Par arrêté de M. le ministre des finances, M. Moulin, adjudant au 7<sup>e</sup> de ligne, est nommé commis de culture, attaché au magasin des tabacs de Cahors.

Tous nos compliments.

### Dont acte

Au cours de la campagne électorale, divers articles désobligeants pour les candidats de la liste progressiste ont paru à plusieurs reprises dans le *Réveil du Lot*.

La paternité de ces articles avait été attribuée, par la rumeur publique à M. Eugène Arnault. Ce bruit était arrivé jusqu'à moi, et j'avais cru pouvoir m'en faire l'écho.

Mais en présence des affirmations formelles de M. E. Arnault, je ne saurais mettre en doute sa parole, et je déclare n'avoir aucune raison de douter de sa bonne foi.

J. VALETTE.

### Orphéon de Cahors

Dans sa dernière séance, tenue mercredi, 13 mai, le Conseil d'administration de l'Orphéon de Cahors a décidé, en principe, que la Société prendrait part au concours musical de Périgueux, qui aura lieu dans cette ville le 5 juillet prochain.

Nous sommes assurés d'avance du succès de nos vaillants chanteurs.

### Concerts

Pendant toute la durée de l'absence de la musique du 7<sup>e</sup>, la Société l'Avenir Cédurien se fera entendre, sur les Allées Fénélon, le jeudi et le dimanche de chaque semaine, de 8 heures à 9 heures et demie du soir.

Nous serions heureux de voir l'Orphéon aider la société l'Avenir dans la lourde tâche qu'elle s'est imposée.

### Adjudication de viande fraîche au 7<sup>e</sup> d'infanterie

Lundi dernier, à 2 heures de l'après-midi, à la caserne Bessières, la commission des ordinaires du 7<sup>e</sup> de ligne a procédé à l'adjudication, sur soumission cachetée, de la fourniture de la viande fraîche, nécessaire au régiment du 1<sup>er</sup> juillet 1896 au 31 décembre 1896.

M. Hébrard, de Lamagistère (Tarn-et-Garonne), a été déclaré adjudicataire aux prix suivants :  
Boeuf : 1 fr. 11 c., le kil.  
Mouton : 1 fr. 26 c., le kil.

### Cour d'assises

Ainsi que nous l'avons annoncé, les assises du Lot s'ouvriront lundi prochain.

Deux affaires seulement seront jugées.

La première concernant un infanticide. Défenseur, M<sup>e</sup> Besse.

La deuxième affaire, vols domestiques, faux et usage de faux. Défenseur, M<sup>e</sup> Bourdin.

### Bourses d'enseignement primaire supérieur

Quatorze candidats se sont présentés. Cinq ont été admis à subir les épreuves orales. Ce sont, par lettre alphabétique : MM. Bonaure, de l'école de Larroque-des-Ares ; Lacroix, de l'école primaire supérieure de Montcuq ; Lespinasse, de l'école de Rudelle ; Montméja, de l'école primaire supérieure de Montcuq, et Pons, de l'école de Cahors, qui ont été reçus définitivement.

### Ecole primaire supérieure de Luzech

Au concours du surnumérariat des contributions indirectes, qui a eu lieu dernièrement, le succès de l'école primaire supérieure de Luzech a été complet : quatre élèves reçus sur quatre présentés.

Ce sont les jeunes Marc Pécou, Edouard Magot, Emile Delrous et Edmond Delrous.

Parmi les dix-sept lauréats du département du Lot, ils ont les numéros 3, 7, 10 et 11.

Un tel résultat fait le plus grand honneur à cette école.

### Dispense d'âge pour les examens au brevet élémentaire

L'Inspection académique nous communique la note suivante :

« Il résulte d'une décision ministérielle, en date du 6 mai 1896 que, par mesure transitoire, les aspirantes et les aspirants au brevet élémentaire qui demanderont une dispense d'âge dont la durée ne dépassera pas quinze mois au jour de l'examen seront autorisés, exceptionnellement, à se présenter à la première session de la présente année. »

### Enseignement primaire

En exécution de la décision ministérielle en date du 30 mars 1896, sur la proposition de M. l'inspecteur d'Académie, M. le préfet du Lot, par arrêté en date du 18 avril 1896, a promu à une classe supérieure et a titularisé avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 1896, les instituteurs et institutrices désignés ci-après :

Instituteurs. — Promotions de classe, de la 3<sup>e</sup> à la 2<sup>e</sup>. — Choix : MM. Caussanel, à Montfaucon Planchon, à Belfort ; Verdy, à Larnagol.

Instituteurs. — De la 4<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>. — Choix : MM. Petit, à Saint-Cirq-Lapopie ; Gambert, à Saint-Denis-Martel ; Calmette, à Cahors ; Fabre, à Camboulit, Bach, à Concots ; Bach, à Catus ; Bennet, à Saint-Clair.

Ancienneté : MM. Bouzou, à Sainte-Eulalie ; Estival, à Anglars ; Delom, à Lugagnac ; Robzet, à Carayac ; Cabelaubre, à Vayrac ; Blanc, à Lavergne ; Frézals, à Bagat ; Delbos, à Saint-Cernin ; Maurel, à Livernon ; Lacroix, à Saint-Jean-Lespinasse.

Instituteurs de la 5<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup>. — Choix : MM. Gaillac, à Aujols ; Nouvelle, à Meyronne ; Lavergne, à Gagnac ; Estardié, à Goujounac ; Vaysières, à Puy-l'Évêque ; Demeaux à Castelfranc ; Galou, à Fontanes, Rodes, à Costeraste.

Ancienneté. — MM. Bonnet à Martel ; Lonblanchés, à Crayssac, Garrigues, à Saint-Paul-Labouffie ; Simon, à Calamane ; Pradayrol, à Sonac ; Boris, à Belmont ; Bardes, à Cunanel ;

Lafargue, à Clayrou ; Lacombe, à Saint-Sulpice ; Gros, à Sabadel ; Garrigue à L'Hospitalet ; La-garrigue, au Bourg ; Couderc, à Arcambal ; Briat-garrigue, à Barel, à Thédillac ; Caussanel, à Sarrazac ; Ployrac, à Saint-Martin-de-Vers ; Soulmès, aux Roques ; Lavergne, à Gindou ; Gous-ticou, à Thégra ; Brugalières, à Parnac ; Liauzu, sat, à Thégra ; Rey, à Maxon ; Leymarie, à Fourmagnac ; Masbou, à Lunan ; Girma, à l'Hôpital-Saint-Jean ; Conlon, à Creysse ; Rigouste, à Pren-à-Cours ; Cassan, à Saint-Hilaire B. ; Boutary, deignes ; Rouges, à Pern ; Lespinard, à Caracac ; Vertut, à Montet ; Constanty, à Bala-cou ; Lavernhes, à Tréminettes ; Bessières, à Pradié, à Uzech ; Planche à Floirac.

MM. Villescazes, à Padirac ; Vigne, à Lacha-pelle-Auzac ; Montin, à Saint-Sozy ; Couronnet, à Nozac ; Capsal, à Calvignac ; Fournié, à Es-cleuzels ; Rustand, à Saint-Pierre-Toirac ; Mour-gues, à Douelle ; Lacroix, à Biars ; Mazière, à Saint-Cirgues ; Boyé, à Belmontet ; Pradelle, à Stals.

Titularisations. — MM. Delponget, à Lamade-leine ; Couderc, à Gourdon ; Ségala, à Frayssi-net ; Larigaldie, à Saint-Cirgues.

Institutrices de la 4<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>. — Choix : Mme Bousquet, à Gourdon.

Ancienneté. — Mlle Brayat, à Molières.

Institutrices de la 5<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup>. — Choix : Mlle Bonnet, à Cahors ; Mmes Delsériés, à Cajarc ; Emont, à Saint-Denis ; Larraye, à Figeac ; Mmes Delmas, à Saint-Laurent (Montcuq) ; Lompech, à Lauzès ; Mme Jardon, à Lacaze ; Mlle Delmas, à Bédier ; Mmes Bouissou, à Marminiac ; Charmes à Grézos ; Mondy, à Gourdon.

Ancienneté. — Mmes Contios, à Valprionde ; Germain, à Sainte-Colombe ; Gailhae, à Vire ; Connord, à Loubressac ; Mmes Bédoué, à Labas-tide-du-Vert ; Lachize, à Parnac ; Mmes Ri-gouste, à Espeyroux ; Assaux, à Mayrinhae-Lentour ; Fauché, à Saint-Etienne ; Delpach, au Montat ; Lacoste, à Saint-Jean-Lagimeste ; Mlle Cépède, à Lavergne ; Mmes Lacaze, à Saint-Claire ; Souilhe, à Gagnac ; Mlle Diego à Senier-gues ; Mme Penchenat, à Saint-Martin-Laver-cantière ; Mlle Latapie, à Felzins ; Mmes Soulié, à Ganic ; Gorse, à Montbrun ; Caussanel, à Sou-lomès.

Mlle Dantony, à Rampoux ; Mmes Canteloube, à Issepts ; Gaubert, à Mas-du-Noyer ; Bousecat, à Salgues ; Souques, à Lasbouyguos ; Mmes Lan-des, à Cézac ; Dujol, à Lacam ; Asfaux à Saint-Jean-Mirabel ; Balagayrie, à Lamothe-Cassel ; Mlle Balaret, à Montcabrier ; Mmes Véziat, à Caillac ; Lavabre, à Saint-Médard-Nicourby ; Laborde, à Figeac ; Mles Jaubert, à Nadailac ; Capsal, à Montcabrier ; Mme Miquel, à Touzac ; Mlle Miquel, à Marminiac ; Mme Cambou, à St-Paul-le-Vern ; Mlle Marcouly, à Fontanes-Lune-garde.

Mmes Ouvrier, à Promilhanes ; Arènes, à Vayse ; Lagarrigue, au Bourg ; Masbou, à Lu-nan ; Maurandy, à Viazac ; Fihol, à Lacabrette ; Puyjalou, à Bretenoux ; Calmon, à Brengues ; Charmes, à Marcillac ; Mlle Linas, à Larozière ; Mmes Marcellin, à Mayrinhae le Francal ; Gui-tard, à Larroque-Toirac ; Mmes Bru, à Saint-Martial ; Naves, à Catus ; Carrie, à Castelfranc ; Mmes Bouissou, à Couvert, Soturac ; Pouget, à Trespoux ; Delmas, à Clayrou ; Lalaurie, à St-Hilaire, Lalbenque ; Rigal, à Sabadel ; Mlle Grouette, à Saint-Vincent, Saint-Céré.

Titularisations. — Mmes Roudié, à Labastide-Marnhae ; Bédoué, à Flottes ; Mmes Leymarie, à Lebreil ; Dalet, à Saint-Médard-de-Prèsque ; Combarieu, à Cressensac ; Mmes Delpouget, à Lamadeleine ; Brunet, à Cahors ; Mmes Gary, à Laurettes ; Teyssédou, à Saint-Céré ; Barrat, à Saint-Céré.

Recensement de 1896

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Ville de Cahors. — Maisons, 2,338 ; ménages, 3,879 ; habitants, 14,750.

Dans ce chiffre se trouve la population cotée à part : garnison, 1,450 ; établissements d'ins-truction, communautés religieuses, maisons d'ar-rêt, hospice, etc., 721 ; ensemble, 2,171.

En 1891 la population de la ville de Cahors était de 15,369.

Castelnau. — Maisons 900 ; ménages, 823 ; habitants, 3,083. En 1891 la population était de 3,206.

Catus. — Maisons, 338 ; ménages, 363 ; habi-tants, 1,181. En 1891 la population était de 1,328.

Cazals. — Maisons, 203 ; ménages, 217, habi-tants, 782. En 1891 la population était de 807.

Montcuq. — Maisons, 511 ; ménages, 530 ; habitants, 1,868. En 1891 la population était de 1,979.

Puy-l'Evêque. — Maisons, 564 ; ménages, 620 ; habitants, 1,981. En 1891 la population était de 2,208.

Saint-Géry. — Maisons, 219 ; ménages, 306 ; habitants, 664. En 1891 la population était de 701.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Ville de Figeac. — Maisons, 1,571 ; ménages ; 2,082 ; habitants, 6,290. En 1891 la population était de 6,680.

Bretenoux. — Maisons, 271 ; ménages, 295 ; habitants, 890. En 1891 la population était de 969.

Cajarc. — Maisons, 501 ; ménages, 526 ; habi-tants, 1,653. En 1891 la population était de 1,818.

Lacapelle-Marival. — Maisons, 373 ; ména-ges, 382 ; habitants, 1,244. En 1891 la popula-tion était de 1,468.

Latronquière. — Maisons, 142 ; ménages, 152 ; habitants, 555. En 1891, la population était de 562.

Livernon. — Maisons, 232 ; ménages, 222 ; habitants, 758. En 1891, la population était de 772.

Saint-Céré. — Maisons, 856 ; ménages, 1,058 ; habitants, 3,392. En 1891, la population était de 3,522.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Ville de Gourdon. — Maisons, 1,218 ; ména-ges, 1,327 ; habitants, 4,403 ; En 1891, la popu-lation était de 4,834.

Gramat. — Maisons, 836 ; ménages, 790 ; ha-bitants, 2,944. En 1891, la population était de 3,374.

Labastide-Murat. — Maisons, 385 ; ménages, 426 ; habitants, 1,395. En 1891, la population était de 1,520.

Martel. — Maisons, 621 ; ménages, 633 ; habi-tants, 2,234. En 1891, la population était de 2,297.

Payrac. — Maisons, 338 ; ménages, 339 ; ha-bitants, 1,054. En 1891 la population était de 1,136.

Saint-Germain. — Maisons, 263 ; ménages 273 ; habitants, 946. En 1891 la population était de 1,023.

Salviac. — Maisons, 489 ; ménages, 507 ; ha-bitants, 1,830. En 1891 la population était de 1,867.

Souillac. — Maisons, 811 ; ménages, 936 ; ha-bitants, 3,067. En 1891, la population était de 3,218.

Vayrac. — Maisons, 505 ; ménages, 562 ; habi-tants, 1,753. En 1891, la population était de 1,795.

Nous ferons remarquer que la dépopulation atteint tous les chefs-lieux. Là où cette dimi-nution est le plus accusée, c'est à Cahors (799), Gour-don (431), Gramat (430), Figeac (390), Puy-l'Evêque (227), Lacapelle (224), Catus (200).

Elle est moins sensible à Lauzès (3), à Limo-gne, à Latronquière (7) et à Livernon (15).

Accident

Lundi dernier, vers 6 heures du soir, plusieurs enfants s'amusaient à jouer aux boules, rue Rousseau, lorsque la boule de l'un d'eux, le jeune Jacques Cantayre, âgé de 11 ans, habitant avec ses parents rue Jean-Capoulade, étant tombée dans un jardin voisin, ce dernier y entra pour la prendre. Se voyant surpris par le pro-priétaire de l'immeuble et ayant franchi la clô-ture pour se sauver, il tomba d'une hauteur de deux mètres dans la rue Rousseau.

Dans sa chute, le jeune Cantayre s'est griève-ment blessé au front et s'est fracturé le bras gauche au-dessus du coude.

Il a été immédiatement transporté à la phar-macie Cazaly, où il a reçu les premiers soins.

Le docteur Gélis, appelé, a réduit la fracture.

Lalbenque

Le sergent-major Ducamp, qui a eu les deux jambes fracturées à la catastrophe d'Adéla, est originaire de Lalbenque.

Puy-l'Evêque

Le sieur Crayssac, de la plaine de Cazes, a été trouvé, dimanche, pendu dans sa grange.

On ne doit attribuer cet acte de désespoir qu'à des chagrins de famille et peut-être aussi à un manque absolu d'argent.

Gourdon

Les membres du nouveau conseil municipal sont convoqués pour dimanche prochain, à deux heures, en vue de leur installation et de l'élec-tion du maire et de deux adjoints.

Généralement, on croit que M. Linol sera nommé maire et MM. Cabanès et Isidore Victor adjoints.

Néanmoins, certains inclinent à penser que M. Linol déclinerait les fonctions de maire pour s'en tenir au mandat de conseiller général.

L'eau à Gourdon

On écrit de Gourdon :

Nous apprenons avec plaisir que si le projet d'alimentation de notre ville en eau potable a, dans le nouveau conseil, des adversaires ardents, il s'y trouvera, par contre, des partisans convain-cus, résolus à le soutenir.

Ceux-ci, s'appuyant sur une nécessité réelle, évidente, et sur le vœu énergique de la popula-tion, sembleraient peu disposés à s'incliner devant des considérations auxquelles l'intérêt particulier ne semblerait pas suffisamment étran-ger.

Quelques-uns des hostiles seraient allés, dit-on, jusqu'à prétendre que la dépense d'exécution du projet serait de 300,000 francs, alors que d'après les bases connues, elle ne s'élèverait pas à 130,000 francs.

Nous sommes heureux de constater cette exa-gération, car elle nous prouve que lorsque le conseil aura étudié la question et qu'il se sera rendu compte de la dépense à faire, le projet sera voté à la presque unanimité.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTES DE LA PENTECOTE

24 25 MAI 1896

A l'occasion de la Fête de la Pentecôte, la Compagnie d'Orléans rendra exceptionnellement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Jeudi 28 Mai, les Billets Aller et Retour à prix réduits qui auront été délivrés, aux condi-tions de son Tarif spécial G. V. n° 2, les Samedi 23, Dimanche 24, Lundi 25, Mardi 26 et Mer-credi 27 Mai inclus.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit Tarif lorsqu'elle expirera après le 28 Mai.

La lutte pour le nom

La cour d'appel de Paris vient de juger un procès en concurrence déloyale intéressant à si-gnaler, car il s'agit d'un produit universellement connu, auquel les brusques variations atmosphé-riques que nous subissons ne donnent, hélas ! que trop d'actualité. Ce produit, M<sup>e</sup> Pouillet, l'élo-quent bâtonnier des avocats de Paris, nous en a conté l'histoire dans une remarquable plaidoirie. Nous la résumons en quelques lignes :

— En 1863, un pharmacien de Paris, M. Guyot, prépara, par des procédés absolument spéciaux, une liqueur concentrée contenant tous les prin-cipes bienfaisants du goudron. Au bout de peu de temps, la popularité du goudron Guyot, recom-mandé par les médecins les plus éminents, était telle que l'inventeur, pour se consacrer unique-ment à la fabrication du nouveau remède, dut se débarrasser de sa pharmacie, qu'il vendait vingt et quelques mille francs.

En 1869, il céda, moyennant la jolie somme de 500,000 francs, ses procédés de fabrication, son nom, sa marque, « Goudron Guyot » à une des plus anciennes maisons de produits pharmaceuti-ques de la place de Paris, la Maison Frère, ac-tuellement Champigny et C<sup>e</sup>, 19, rue Jacob...

Le titulaire de l'ancienne pharmacie Guyot est aujourd'hui M. Guernier. Celui-ci, à raison de la célébrité du goudron Guyot, fut tenté de tirer parti du nom de sa pharmacie en fabriquant et en mettant en vente un produit similaire.

— Ne pouvant, explique M<sup>e</sup> Pouillet, appeler son produit « Goudron Guyot » M. Guernier l'appela « Goudron de la pharmacie Guyot ». Ses étiquet-tes furent composées de façon à établir une con-fusion avec celles du véritable Goudron Guyot. Elles annonçaient pompeusement « le seul produit authentique de la véritable maison Guyot, seul successeur de Guyot, pharmacien à Paris ».

Ce n'est pas tout. M. Guernier ne se faisait pas faute de proclamer que son produit était le seul efficace, et cela à l'aide d'une publicité spé-cieuse conçue en termes désobligeants pour ceux qu'il appelait les imitateurs, les homo-nymes...

La Maison Frère, pour couper court à ces agissements et pour empêcher toute confusion dans l'esprit du public, a saisi le tribunal de commerce de la Seine d'une action en concu-rrence déloyale contre M. Guernier.

Sévèrement condamné en première instance, celui-ci fit appel. Conformément aux conclusions de M. l'avocat général Lafon, organe du ministère public, la cour, après avoir reconnu, une fois de plus, le droit exclusif de la Maison Frère, à vendre le Goudron Guyot, a fait défense à M. Guernier de se servir des étiquettes fallacieuses dont il a été question plus haut, et ce, sous peine de 500 francs par chaque contravention constatée.

En outre, M. Guernier est condamné pour concurrence déloyale à tous les dépens, à 5,000 francs d'insertions dans divers journaux et à 20,000 francs de dommages-intérêts.

Moralité : Il y a goudron et goudron, comme il y a fagots et fagots. Ainsi donc, avis aux intéressés, c'est-à-dire à tous ceux qui souffrent

des bronches, de l'estomac ou de la vessie : si vous voulez le véritable Goudron Guyot, exigez de votre pharmacien le facon de la Maison Frère, 19, rue Jacob, Paris.

(Petit Journal du 5 mai 1896.)

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 6 au 16 mai 1896

Naissances

Baynat Paul, place St-Maurice, 1.

Alibert Marguerite, place Galdemar, 2.

Grimal Paul, rue des Boulevards, 13.

Tougot Marie-Louise, rue Mascoutou, 4.

Moles Marie, rue St-James, 6.

Florent Georges, rue de la Chartreuse.

Dablanc Angèle, rue de la Mairie, 6.

Delours Louise, avenue de la Gare, 1.

Mariages

Dulac Jean, négociant, et Clary Marie.

Décès

Cammas Matilde, V<sup>e</sup> Verlier, 77 ans, à Cabessut.

Courrech Jeanne, ép. Calvet, 69 ans, impasse Réanbae, 1.

Pélessié Elie, 9 ans, rue des Trois-Baudus.

Lauglane Thérèse, V<sup>e</sup> Ourcival, couturière, 53 ans, rue Paramelle, 22.

Fontanel Louise, 4 mois, à Regourd.

Gailhard Charles, agent-voyer en retraite, 67 ans, Bd Gambetta, 55.

Clédal Jeanne, V<sup>e</sup> Nuézouls, 78 ans, rue Victor-Hugo.

Bourse de Paris

Cours du 16 mai 1896

RENTES

3 0/0.....compt. 102 65

3 0/0 amortissable.....compt. 100 85

4 1/2 0/0.....compt. 105 70

A LA BOULLE D'OR

H. FABRE

10, RUE DE LA MAIRIE, 10

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

ACHAT de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

Nous sommes tous esclaves de notre

estomac ; le bon Lafontaine l'a bien dit en appe-lant cet organe Maître Gaster : c'est un maître en effet et souvent intraitable. L'expérience a prouvé que quelques Pilules Suisses, prises aux heures des repas, calment instantanément les maux d'estomac, et leur emploi suivi a donné des résultats merveilleux.

La Pâte Regnaud et le Sirop Regnaud réu-nissent toutes les qualités que l'on peut demander à des remèdes populaires, à des médicaments de famille : saveur agréable, prix modique, effets salutaires et prompts contre toute irritation de poitrine, grippe, enrhumements et contre la toux en général, qu'elle soit engendrée par un rhume, l'asthme, la coqueluche. Toutes pharmac. et 19, rue Jacob, Paris.

L'INSTITUT des BÈGUES de TOULOUSE ouvre cours pour corriger le

Bégaiement

le 15 juin

DOCTEUR CHERVIN, Hôtel du Midi, TOULOUSE.

PAPIER WLINSI, Remède souverain

pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom WLINSI

LE VIN de G. SEGUIN Réveille l'appétit,

facilite la digestion, coupe les fièvres, combat la Chlorose et l'Anémie ; il convient à tous les tempéraments affaiblis.

Paris, 165, rue Saint-Honoré.

L'EXTRAIT de VIANDE LIEBIG

est INDISPENSABLE dans

TOUTE BONNE CUISINE

pour améliorer

POTAGES - SAUCES - RAGOUTS - LÉGUMES - ETC.

LA RÉUNION INDUSTRIELLE

AG contre l'INCENDIE

SIÈGE SOCIAL :

29, Rue de Richelieu, à Paris.

La Société demande des Courtiers, Agents et Inspecteurs producteurs dans toute la France ; elle reçoit directement les propositions. PORTES REMISES.

**Bibliographie**

**LA RÉVOLUTION FRANÇAISE** Constituante Législative, Convention, Directoire, d'après 2,000 peintures, gravures, sculptures, estampes, médailles, objets... du temps, sous la direction de M. Armand Dayot inspecteur des Beaux-Arts. —

Cet ouvrage unique et définitif, fruit de longues et laborieuses recherches, raconte sous la plus pittoresque et la plus saisissante des formes, l'Image, tous les événements révolutionnaires, militaires, tragiques, etc., qui se sont déroulés pendant cette terrible et glorieuse période de notre histoire, comprise entre le 5 mai 1789, date de l'ouverture des États-Généraux et le 18 Brumaire (9 novembre 1799), date réelle de l'arrêt du mouvement révolutionnaire.

Plus de deux cents portraits, dans la suite desquels on verra défiler les figures des principaux acteurs du drame, depuis celles des encyclopédistes, des philosophes, des membres de la famille royale, des émigrés, des constituants, des conventionnels, des membres du Comité de salut public, de la Commune, des chefs vendéens, du directoire, des généraux, etc., sont semés chronologiquement, au milieu du récit illustré des événements, dont ce curieux ouvrage fourmille, et où les amateurs de choses d'art trouveront aussi leur compte. Car, à tout moment le regard du lecteur sera arrêté par des reproductions de superbes dessins originaux, et la plupart du temps inédits, signés des noms de : Moreau le Jeune, M<sup>me</sup> Vigée-Lebrun, Prudhon, J.-B. Isabey, Greuze, Gros, David, Ducoux, Debucourt, Girodet, Boilly, Delacroix..., etc.

L'éditeur E. Flammarion a chargé de l'exécution de ce travail si considérable et si complexe, M. Armand Dayot, l'auteur du *Napoléon raconté par l'Image*, dont le succès a été si grand. Par son érudition artistique et historique, Armand Dayot était tout désigné pour cette mission.

Dans cet ouvrage le texte rapide, clair, précis, a une importance égale à l'image. Il l'accompagne, l'explique, la commente.

La *Révolution illustrée* est le complément, ou plutôt le prolongement normal du *Napoléon raconté par l'Image*. Et le public ne peut accueillir avec moins de faveur l'histoire par l'image de tout un peuple, à l'heure la plus tragique et la plus glorieuse de son existence, que celle d'un homme quelque épique que fût sa destinée.

**MODE ET CONDITIONS DE LA PUBLICATION**

La *Révolution française*, illustrée d'après tous les documents du temps et publiée sous la direction de M. Armand Dayot, paraîtra en 30 fascicules, du format grand in-8° oblong, au prix de 60 centimes chaque fascicule.

L'ouvrage renferme « 2000 planches », gravées avec soin et imprimées sur du papier couché, fabriquées spécialement pour ce tirage.

Chaque livraison aura sa couverture. Il paraîtra une livraison par semaine.

**LA RÉVOLUTION FRANÇAISE** Constituante Législative, Convention, Directoire, d'après 2000 peintures, gravures, sculptures, estampes, Médailles, objets... du temps, sous la direction de M. Armand Dayot, inspecteur des beaux-arts. Ernest Flammarion, éditeur, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire des illustrations contenues dans le deuxième fascicule : 1° Un portrait de Camille Desmoulins. — 2° Attroupement au faubourg Saint-Antoine, le 28 avril 1789, d'après un dessin de Vény et de Girardet, et des reproductions des armes du temps. — 3° Médailles représentant les profils de Necker et Bailly; plusieurs estampes satiriques et allégoriques, caricatures sur la Liberté, l'Assemblée nationale et la famille royale. — 4° Deux portraits de la princesse de Lamballe; les portraits du marquis de Bouillé, du baron de Besenval. — 5° Le peuple fêtant les gardes françaises dans les jardins du Palais-Royal (d'après une aquarelle non signée). — 6° Cinq grandes compositions de Prieur; Motion faite au Palais-Royal par Camille Desmoulins (12 juillet 1789); les troupes du Champ de Mars partant pour la place Louis XV (12 juillet 1789); le peuple faisant fermer l'Opéra (12 juillet 1789); les bustes de MM. d'Orléans et Necker portés à la place Louis XV (12 juillet 1789); action entre royal-allemands et un détachement de gardes françaises en face du dépôt (12 juillet 1789). — 7° Reproduction très curieuse d'une scène qui eut lieu dans la Révolution (sic), d'après nature. — 8° Estampes: charge du marquis de Lambesc dans les Tuileries (dessin original de Moreau); deux compositions allégoriques représentant l'Égalité et la Loi. — 9° Médailles donnant le profil de la famille royale; deux profils de Louis XVI; Louis XVI et Marie-Antoinette; le docteur Guillotin et Jean-Jacques Rousseau. — 10° Les portraits de Charles de Maupeou et du duc d'Orléans. — 11° Portrait de Mirabeau, député d'Aix, à l'Assemblée nationale. — 12° La veillée d'armes le 13 juillet 1789, d'après une aquarelle du temps. — Toutes ces images sont accompagnées d'un texte explicatif.

Prix de ce fascicule in-4° oblong, ..... 60 c.

**DEMANDEZ** chez **LIBRAIRES** tous les **LIBRAIRES** et à l'imprimerie Layou, rue du Lycée (Cahors).  
**La petite Carte de poche DU LOT**

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS**

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires s'est tenue au siège social, le jeudi 23 avril, sous la présidence de M. Denormandie, président du Conseil d'administration.

Le rapport présenté à cette assemblée, rappelle tout d'abord que le capital social a été porté à 100 millions de francs au cours de l'exercice, et les réserves, parallèlement accrues, forment actuellement un total de plus de 7 millions et demi. Il constate que les actionnaires anciens ont témoigné de leur confiance envers la Société en usant largement de leur droit de préférence, et que les versements effectués par anticipation ont dépassé 10 millions, de sorte que sur les 12 millions 1/2 à recouvrer au cours de 1896, il ne restait plus, au 31 décembre 1895, que 2 millions environ à encaisser sur les 50,000 actions nouvelles.

L'œuvre de reconstitution entreprise en 1889 est ainsi définitivement achevée, et le Comptoir National a repris dans le monde des affaires sa situation de premier plan.

Les bénéfices de l'exercice, qui s'élèvent à la somme nette de 5,201,129 fr. 20, permettent de répartir 25 fr. par action, soit 5 0/0 du capital, après déduction de tous amortissements et réserves.

Toutes les branches de l'activité du Comptoir sont en développement continu; il est intéressant de constater, d'ailleurs, que le mouvement du bilan n'a jamais cessé d'augmenter depuis 1889, marquant ainsi, à la fin de chaque année, le chemin parcouru pendant l'exercice.

En 1895, le Comptoir National poursuivant son programme méthodique d'extension a ouvert 6 nouveaux bureaux de quartier dans Paris, et créé en province 14 agences ou sous-agences nouvelles. Au dehors, il a étendu et fortifié l'action de l'agence de Tunis par la création d'une sous-agence à Sousse, et il a fondé les agences de Liverpool et de Manchester, auxiliaires de l'agence de Londres, qui seconderont utilement les agences des Indes et de l'Amérique du Nord. Enfin il a participé à la constitution de la banque Russo-Chinoise qui a absorbé l'agence de Shanghai.

Les agences de Madagascar ont rendu les plus grands services aux intérêts français pendant et après l'expédition qu'a suivi jusqu'au bout M.

Delhorbe, directeur de l'agence de Tananarive, admis à partager les fatigues et les travaux de l'état-major du général en chef. Tous les agents à Madagascar ont, d'ailleurs, fait preuve du plus patriotique dévouement.

Les 3 agences du Comptoir ont plus que jamais des droits acquis et sont appelés à jouer désormais un rôle important dans la grande île africaine.

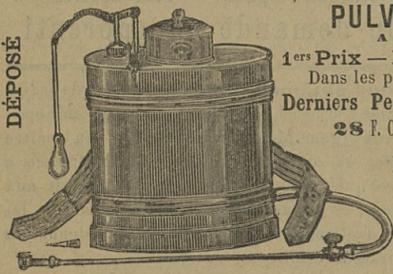
Le Comptoir, qui s'est tenu, de parti pris, absolument à l'écart de toutes opérations en valeurs minières, a participé largement à l'émission des obligations du Crédit Foncier de France et à l'emprunt Chinois 4 0/0 or, garanti par la Russie, ainsi qu'aux conversions Suédoise et Hollandaise.

Après avoir donné des indications détaillées sur la marche et le développement des affaires sociales pendant l'exercice 1895, le rapport du Conseil montre, dans une saisissante conclusion, ce qu'était le Comptoir National à ses débuts dans les circonstances douloureusement défavorables que l'on sait et ce qu'il est aujourd'hui: en 1889, il ne disposait que de 20 millions versés, de 25 millions de dépôts, d'un seul siège à Paris, de 3 agences en province et d'un réseau d'agences lointaines démontées; aujourd'hui, après 7 ans seulement d'existence, il dispose d'un capital de 100 millions versés, de plus de 7 millions et demi de réserves, d'un ensemble de dépôts qui dépassent 300 millions, de 18 sièges à Paris, de 52 agences en province et il a toutes ses forces vives en plein exercice.

Dans une spirituelle allocution, le président, M. Denormandie, avant de mettre les résolutions aux voix, a résumé, aux applaudissements de l'assemblée, les impressions qui se dégagent de ces dernières communications du Conseil.

Les actionnaires ont fort apprécié le langage de leur président et ont voté à l'unanimité, sans discussion, les résolutions présentées par le Conseil, tant en ce qui touche la répartition des bénéfices que la réélection de MM. Berger et Mercet, administrateurs sortants et de M. Camille Krantz, membre sortant de la commission de contrôle.

L'assemblée a également renouvelé pour 1896, le mandat de commissaires des comptes à MM. Audemard d'Alençon et Allain Launay.



**PULVÉRISATEUR-DEPEYRE**

A pompe directe et air comprimé  
1<sup>ers</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or  
Dans les principaux Centres viticoles de France  
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti  
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant  
Chevalier du Mérite Agricole  
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)  
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

EXPOSITION CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**

Marchand, Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

**Cave Bordelaise**

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles ou égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

**IMPUISSANCE** de l'homme  
Stérilité de la femme.  
Pilules effet immédiat, sans nuire à la santé, 4 fr. Dépôt unique Spitaels, ph., Lille. Envoi discret.

**LE GOURMET**

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Abonnement pour un an :

France ..... 5 fr.  
Etranger ..... 6 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.  
Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris



25 ANS DE SUCCÈS.  
MAISON DE CONFIANCE  
POUR  
LA POSE DES DENTS  
Le Redressement  
& toutes les Opérations relatives  
à L'ART DENTAIRE.  
**AUDOUARD**

Chirurgien-Dentiste  
16 Rue du Maréchal Brune  
BRIVE (CORRÈZE)  
NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.  
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.

Le propriétaire-gérant : LAYOU.

**PIANOS MUSIQUE & ORGUES**

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS  
Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX,  
Organiste de la Cathédrale et professeur de piano,  
Rue Clément-Marot, CAHORS

**Vignes Américaines**

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés  
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long  
0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquon x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.  
Prix : 3 fr. (franco poste).

4<sup>me</sup> édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES,  
Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).